

ENQUETE SUR LES STRUCTURES SOCIALES

DE LA REGION DE

L'ANONY

(Lac Alaotra)

par P. OTTINO

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER
INSTITUT DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE MADAGASCAR

ENQUETE SUR LES STRUCTURES SOCIALES
DE LA REGION DE

l'ANONY
(Lac Alaotra)

par

P. OTTINO

Tananarive

1960

C.E.N.I.D. - ORSTOM

INV 05355

S O M M A I R E

Avant propos

Première Partie : - Structure Agraire
- Sous Emploi Rural

Deuxième Partie : - La Situation Actuelle
- Les Structures Asymétriques :
 - Modes de Faire Valoir et Métayage
 - Les Prêts
 - Les Groupes Sociaux
- Approche des Goûts en matière de riziculture.

Troisième Partie : - Les Attitudes à l'égard des Projets de
Travaux d'Aménagement.

Conclusion : - Signification des Attitudes et Perspectives
de Développement.

Annexes.

Le but de l'enquête était de déterminer les raisons pour lesquelles les paysans de l'Anony, région située au Nord-Ouest du Lac Alaotra semblaient opposés à ce que le Génie Rural entreprenne de grands travaux d'aménagement hydraulique susceptibles pourtant de permettre un rapide développement de l'ensemble du périmètre maîtrisé.

La région de Tanambe, centre d'une mission trop rapide de deux semaines est surprenante. Au premier abord elle apparaît dynamique et riche, les rizières qui s'étendent à l'Ouest jusqu'à la ligne de tanety, sont limitées à l'Est par l'Alaotra. Prospérité qui semble attestée par la structure artisanale et commerciale en tous points comparable à ce que l'on rencontre dans les riches villages du pourtour de Tananarive, prospérité dont semble également témoigner la vue des charrues et des herses entreposées sous les avancées des grandes cases Sihanaka ou sous les étroites varangues des maisons de facture Merina.

Pourtant dans la rue principale du village, une observation attentive permettait de noter quelques disparités. Les marques extérieures de respect dont étaient l'objet quelques notables, mettaient en lumière la distance sociale qui séparait les groupes.

Il est dans ces conditions difficile de tenter une étude des opinions et attitudes, une éducation contraignante, de comportements pénétrés d'étiquette risquaient de fausser les résultats. Afin de saisir la situation dans sa réalité, il était nécessaire de pousser plus loin l'analyse.

Dans un pays où le processus de production et d'accumulation des biens est précaire, le facteur économique avec toutes ses conséquences sur le régime juridique des terres et les modalités de faire valoir, devait avoir quelque importance. Il m'a paru utile de recueillir quelques données de base et de procéder à un rapide inventaire de la zone entourant Tanambe et comprenant les villages voisins établis sur les légères hauteurs qui dominent la plaine de rizières et de marais.

Cette première démarche paraissait essentielle. Il était étrange que de nombreux paysans Sihanaka se disent sans terre alors que partout se dressent sur les tanety les mégalithes du passé Sihanaka. Seul cet inventaire rapide précisant les rapports de l'homme et du sol devait permettre de vérifier si, véritablement, la majorité des paysans était aussi à l'aise que l'on pouvait le supposer. Dans le cas contraire, il paraissait étonnant que des fractions et des groupes ayant des intérêts économiques distincts puissent s'exprimer avec autant d'unanimité.

La première semaine de travail à Tanambe a été consacrée à cette collecte d'information. Ce n'est que par la suite qu'il a été possible d'aborder l'enquête sur les attitudes; enquête dont les résultats pris en eux-mêmes sans référence au contexte pourraient ne pas être significatifs. Ces résultats en revanche prennent toute leur dimension dès lors qu'ils sont confrontés à la réalité d'une structure sociale stratifiée, où des obstacles de tous ordres s'opposent à ce que l'opinion de certaines couches soit à même de s'exprimer.

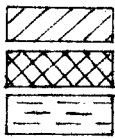
Il a paru indispensable d'élargir l'enquête à l'étude de faits, qui, pour ne pas apparaître immédiatement, n'en exercent pas moins une influence décisive sur le devenir de la région.

L'étude suivante porte sur une région délimitée et ne peut être généralisée à l'ensemble de l'Anony. Les étendues que l'on découvre du haut de la colline au pied de laquelle est construit Tanambe, ou de la petite tanety surmontée de pierres levées située au sud du village correspondent à une zone d'environ deux mille cinq cents hectares dont une grande partie est encore occupée par des marais. Dans cette zone se trouvent les rizières qui appartiennent aux villages environnants bâtis sur des buttes ou sur les hauteurs au milieu des reboisements d'eucalyptus. Les villages de Mangarivotra, Ambodiadabo, Manakana, Antsiraka, Sahamaria, Morarano, Betambako et Beanana entourent Tanambe, marché, centre administratif, scolaire, commercial et artisanal.

Il a paru intéressant afin de "situer" rapidement la région de développer dans une première approche deux points : la structure agraire et le sous emploi rural qui rendent compte de certaines caractéristiques de la région étudiée.

REGION DE L'ANONY

Lac Alaotra

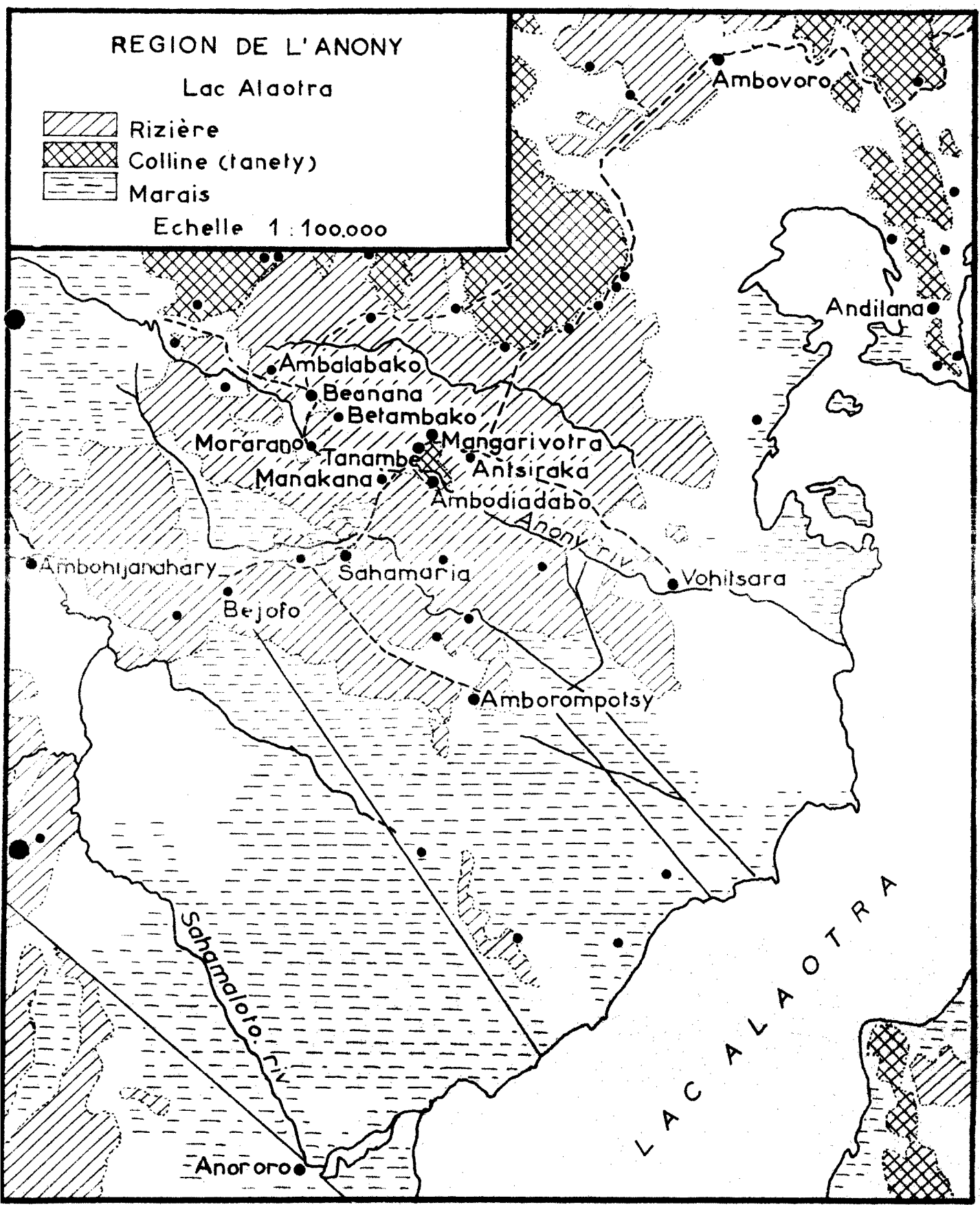


Rizière

Colline (tanety)

Marais

Echelle 1:100.000



P R E M I E R E P A R T I E

STRUCTURE AGRAIRE

L'analyse des documents chiffrés et des fiches d'exploitation fournis par le Secteur d'Encadrement de l'Anony, chiffres portant sur la seule région de Tanambe, donne la répartition suivante qui permet de saisir globalement la structure agraire.

Chefs de famille	Nombre	% population	Superficies occupées.	% superficie
Propriétaires	: 212	: 49,5 %	: 689 ha 10	: 36 %
Concessionnaires	: 13	: 3 %	: 1230 ha	: 64 %
Métayers	: 205	: 47,5 %	: néant	: néant
Total	: 430	: 100 %	: 1919 ha 10	: 100 %

Les concessions comprennent les exploitations au dessus de 20 hectares. Cinq grandes concessions occupent dans la région de Tanambe 64 % de la superficie totale mise en valeur. (1)

Cette situation est exceptionnelle, d'autant plus que l'Anony dans son ensemble n'est pas une région de colonisation. Il semble que les concessions soient précisément concentrées autour de Tanambe. Les pourcentages dégagés ne peuvent pas donner lieu à extrapolation et être généralisés, ils ne sont valables que pour la zone étudiée.

Pour cette zone, le recensement systématique effectué par le Secteur d'Encadrement au cours des années écoulées fait ressortir que 47 % des chefs de famille ne possèdent pas de terre et s'emploient chez d'autres exploitants malgaches ou européens.

(1) 3 concessions de 200 ha, une de 150 ha et la dernière de 250 ha. Les 4 premières appartiennent à des européens, la cinquième située à Sahamaria à un Merina.

La distribution par village des chefs de famille dans les catégories : propriétaires, concessionnaires et métayers donne le tableau suivant. Les locataires peu nombreux ont été assimilés aux propriétaires. Cette assimilation n'est pas susceptible d'introduire un élément de distorsion.

Noms des villages	Propriétaires ou Locataires	Concessionnaires	Métayers ou journaliers sans terre	Total chefs de famille
TANAMBE	20	6	51	77
MANGARIVOTRA/ ANTSIRAKA	23		20	43
AMBODIMANGA	73		73	116
MANAKANA		2		2
MORARANO	19		21	40
BEANANA/AMBALA- BOKA	23	3	32	58
SAKAMARIA/ Ahi manasina	54	2	36	92
TOTAL	212	13	205	430
POURCENTAGES	49,5	3	47,5	

Pour les mêmes villages il a été possible de procéder à un classement et à un inventaire des types d'exploitation et de concession suivant les superficies.

Il a paru utile de distinguer cinq types d'exploitation et deux types de concession.

Les exploitations traditionnelles se distribuent entre :

- petites exploitations, 1 ha et moins
- exploitations moyennes comprenant les exploitations comprises entre 1 et 5 hectares
- grandes exploitations qu'il a paru nécessaire de subdiviser en 1 type I : 5 à 10 hectares et en un type II : 10 à 20 hectares.

Pour les concessions, il a été distingué entre les concessions inférieures à 75 hectares et les concessions comprises entre 75 et 250 hectares.

:NOMS des : villages	: E X P L O I T A T I O N							: Concessions	: Nombre d' : exploita- : tions au : total
	: Envi- : ron ½ : ha	: 1 ha	: 1 à 5 ha	: 5 à 10 ha	: 10 à 20 ha	: 20 à 75 ha	: + de 75 ha		
: TANAMBE	: 1	: 8	: 9	: 1	: 1	: 2	: 4	: 26	
: MANGARIVOTRA/ : ANTSIRAKA	: 1	: 6	: 14	: 1	: 1	:	:	: 23	
: AMBODIMANGA	: 11	: 15	: 39	: 8	:	:	:	: 73	
: MANAKANA	:	:	:	:	:	: 2	:	: 2	
: MORARANO	: 2	: 4	: 11	: 2	:	:	:	: 19	
: BEANANA/AMBA- : LABOKA	:	:	:	: 17	: 6	: 3	:	: 26	
: SAHAMARIA/AM- : BOHIMANASINA	: 4	: 6	: 37	: 6	: 1	: 1	: 1	: 56	
: Nbre d'exploit- : tations par : catégories	: 19	: 39	: 110	: 35	: 9	: 8	: 5	: 225	
: Pourcentages : par rapport au : nombre total	: 8,4	: 17,5	: 48,8	: 15,5	: 4	: 3,5	: 2,2	: 100 %	

Le tableau précédent n'est qu'un dénombrement, la superficie des différents types d'exploitation permet d'établir un certain nombre de pourcentages qui par rapport à la superficie totale donnent l'importance respective des différentes catégories :

N O M S des villages	E X P L O I T A T I O N						Concessions		Superficie exploitations	Superficie Concessions	Superficie totale
	Environ 1/2 ha	1 ha	1 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 75 ha	+ de 75 ha				
TANAMBE	0,50	8	30,50	8,50	17	110	800	64,50	910	974,50	
MANGARIVOTRA/ ANTSIRAKA	0,70	6	36	5,50	12			60,20		60,20	
AMBODIMANGA	5,70	15	85	44,20				149,90		149,90	
MANAKANA						45			45	45	
BEANANA/AMBALA- BOKA				114	82	75		196	75	271	
MORARANO	1	4	36,30	11				52,30		52,30	
SAKAMARIA/AMBO- HIMANASINA	2,20	6	100	45	13		200	166,20	200	366,20	
SUPERFICIE TOTALE	10,10	39	287,80	228,20	124	230	1000	689,10	1230	1919,10	
POURCENTAGES	0,5	2,5	15	12	6,5	12	52	35,9	64,1	100	

Les données précédentes permettent de dresser un tableau récapitulatif classant les exploitations et les concessions en différentes catégories. Les colonnes 5 et 6 font respectivement ressortir en pourcentage ce que représentent ces différents types par rapport d'une part à la superficie totale mise en valeur de la région considérée et d'autre part à la population des exploitants et concessionnaires.

Détails des exploitations	Superficie	Nbre de chefs de famille	Superficie moyenne exploitations	% par rapport à superficie	% par rapport à population
Petites exploitations 1ha et moins	49 ha 10	58	0 ha88	2,5 %	13,5 %
Exploitations moyennes 1 à 5 ha	287 ha80	110	2 ha60	15 %	25,5 %
Grandes exploitations 5 à 20 ha	352 ha20	44	7 8 ha	18,5 %	10,5 %
Type A: 5 à 10	228 ha20	35	7 6ha50	19,9 %	8,1 %
Type B: 10 à 20	124 ha	9	7 13ha60	6,6 %	2,4 %
Concessions au-dessus de 20 ha jusqu'à 250 ha	1230 ha	13	Type A : 7 28,70 Type B : 7 200ha	64 %	3 %
T o t a l	1919 ha10	430		100 %	100 %

Il ne paraît pas utile de développer ces éléments si ce n'est pour insister sur le fort pourcentage, 47,5 % de métayers ou journaliers ne possédant pas de terre. Si l'on ajoute à ce pourcentage celui des petits possédants dont la superficie des rizières n'excède pas un hectare, il ressort que 60,5 % des familles de la région n'apparaissent pas favorisées.

La situation est d'autant plus inquiétante que la région entière du Lac Alaotra paraît être une zone de fort accroissement démographique.

La concentration des terres, le manque de moyens et la pauvreté technologique fait que la mise en valeur n'est pas complète. La situation de l'ensemble est encore aggravée par un sévère sous emploi.

Le sous emploi rural

Il ressort de l'examen des calendriers agricoles et s'explique d'abord par l'absence d'une culture de contre saison sur rizière ou de tout autre forme d'activité. Dans la région de Tanambe, au riz de saison des pluies, les paysans ajoutent quelques cultures vivrières sur "baiboho".

Ces cultures de petits "jardins" sont pour la plus grande part destinées à la consommation. Elles occupent pour l'ensemble des villages étudiés une superficie de l'ordre de 100 ha contre environ 700 ha pour les rizières. (Il ne s'agit que des exploitations et non des concessions). Dans la région de Tanambe, la culture de l'arachide aussi bien sur baiboho que sur Tanety est très peu importante, une dizaine d'ha sur les Tanety du pourtour des rizières.

Les cultures vivrières

Elles constituent essentiellement en ce que les paysans considèrent comme des haninkotrana ou hanimainty, produits d'appoint accompagnant le riz dans l'alimentation. Il s'agit surtout de maïs, manioc, patates, haricots, taros, voanjobory, de quelques variétés de cucurbitacés auxquels il faut ajouter quelques pieds de bananiers, peut être une dizaine par famille.

Alors que la superficie des rizières ainsi qu'il ressort des tableaux, varie suivant les groupes et les catégories, les superficies des autres cultures apparaissent au contraire relativement constantes.

Les données recueillies par les enquêtes et par observation directe, comparées avec les renseignements fournis par le Secteur d'Encadrement font ressortir la petitesse des superficies qui, suivant les cultures, correspondent aux chiffres suivants :

- manioc, (mangahazo), les plus variables 2 à 5 ares.
- maïs, (katsaka), de 2 à 4 ares.
- patates, (vomanga), de 1 à 3 ares.
- haricots, (tsaramaso), de 2 à 3 ares.
- taro, (saonjo), un demi à 1 are.
- voanjobory, de 1 à 2 ares.
- bananiers, (akondro), une dizaine de pieds en moyenne.

Les travaux sur les cultures vivrières s'effectuent généralement les jours où le travail des rizières est interdit (fady). Les hommes participent ou se chargent de la plantation du maïs et des boutures de manioc, ils plantent également les bananiers, mais le travail des jardins est surtout un travail de femme et d'enfant. L'entraide ou le recours au salariat ne se pratiquent pas pour cette catégorie de cultures.

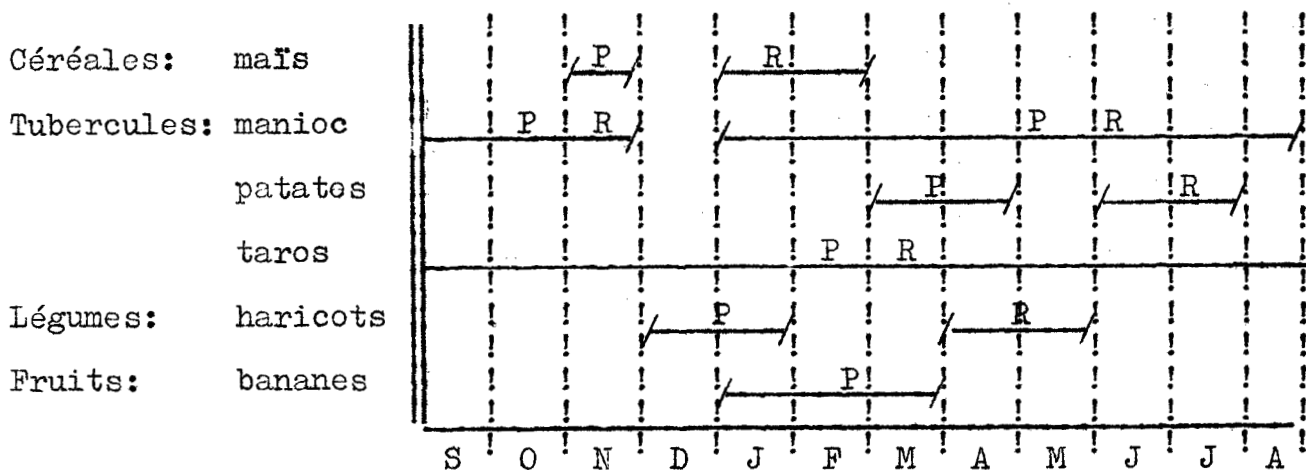
Les produits sont récoltés au fur et à mesure des besoins, les tubercules ou rhizomes sont consommés aussi bien que les feuilles. Les taros, sont arrachés dès que les larges feuilles commencent à jaunir et généralement le remplacement s'effectue dans le même temps. Les remplacements de patates suivent l'arrachage, il en est de même du manioc qui est planté toute l'année sauf en décembre.

Le travail que la famille consacre aux cultures autres que le riz peut être évalué à environ quatre jours pleins par mois. Il est d'autant plus aisé que les jardins sont situés à proximité des habitations toujours plus proches que les rizières. Il est rare que la distance de la maison au champ excède une centaine de mètres.

Les jardins sont localisés sur les baibocho que les paysans définissent comme des terres plates et basses (tany lemaka ambany toerana), ou sur les riches colluvions du bas des pentes formant replat. Les plantations de maïs escaladent quelquefois des pentes assez fortes, les terrains à déclivité trop importante disparaissent sous une végétation très dense de cannas. Les baibocho des zones basses très humides font penser à des polders. Les cultures progressent depuis les taros plantés dans l'eau jusqu'aux manioc sur buttes. Dans quelques champs d'accès difficile coupés de haies épaisses de bananiers, le jardin apparaît comme un ensemble de rectangles de terre exigüs quadrillé par un réseau de profonds canaux que l'on franchit sur des troncs d'arbres formant passerelle. L'ensemble fait songer à l'agriculture Mélanésienne très élaborée que décrit l'agronome J. BARRAU. (1)

Dans quelques villages établis sur des hauteurs, les cultures vivrières sont établies sur les pentes de la tanety et l'ensemble domine les rizières, évoquant les zoloky Antesaka. Dans la région étudiée ce terme n'a pas de correspondant et aucun mot spécial ne désigne les cultures de pente à proximité immédiate des villages ou les terrains très riches qui les portent.

Le calendrier vivrier des "plantations et récoltes" s'établit de la manière suivante :



" P " désigne la plantation et " R " la récolte. Le manioc et le taro se plantent et peuvent être récoltés tout au long de l'année, avec toutefois, pour le manioc, une coupure en décembre. Le taro à court cycle végétatif, trois mois, est consommé dès qu'il parvient à maturité. Il est fréquent que les paysans commencent à consommer le manioc dans les six mois qui suivent la plantation des boutures.

(1) Subsistance Agriculture in Melanesia - Bernice P. Bishop Museum - Honolulu - Hawaï 1958

Les produits vivriers, complément indispensable, sont pour la plus grande partie auto-consommés. Une très faible part est commercialisée. Il s'agit plutôt d'un troc indirect, le produit de la vente servant à acquérir quelques articles de première utilité : pétrole, sel, savon, qui ne s'échangent que contre des signes monétaires.

Le revenu que procure cette catégorie de biens est très faible, bien inférieur à ce que représente l'élevage familial.

Les arachides

L'arachide, voanjo, culture commerciale, occupe une place spéciale. Dans la région étudiée cette culture n'est pas importante, elle apparaît plus développée dans la région d'Ambovoro où sous l'influence de M. MINET, des paysans souvent d'origine merina font de l'arachide " valencia " sur tanety. Les terrains ont été préparés au tracteur suivant les courbes de niveau.

L'arachide peut se cultiver soit sur tanety, soit sur baibofo. Dans d'autres régions du lac, il n'est pas rare de voir des plantations dans les fonds de digitations établies au-dessus des zones basses occupées par des raphiaires.

La plantation sur tanety, suivant les années se fait du début Janvier à la fin Avril, sur baibofo, les plantations peuvent être entreprises dès la mi-décembre.

Un calendrier de l'arachide "tanety" est annexé au texte. Les seuls travaux de plantation, impliquent un labour et les travaux de sarclage représentent d'après le calendrier théorique soixante dix à quatre vingt jours de travail par hectare. Dans la réalité l'appel à une main d'oeuvre rémunérée réduit ces normes à vingt ou vingt cinq jours. Les opérations de sarclage qui nécessitent chacune de 30 à 35 jours de travail par hectare sont réalisées par une équipe de 5 hommes en une semaine. Les travaux de labour demandent 2 jours et s'effectuent avec un attelage de 4 boeufs surveillé par 2 hommes. Un hectare est semé dans la journée par une équipe de 5 travailleurs.

Le riz

Le riz constitue la principale richesse de l'Alaotra, il a justifié la "bonification" d'étendues de marais. Vu d'avion la progression des quadrillages de rizières gagnant sur les marais à zozoro est saisissante, évoquant un paysage de polders. Cette progression est freinée depuis l'introduction des tilapias, poissons d'eau douce, originaires de l'Afrique Centrale qui lors des inondations, détruisant les jeunes plants de riz, occasionnant de sérieux dégâts dans les rizières submergées. Au dessous d'une certaine côte qui voisine avec celle du Lac, les rizières menacées sont pratiquement dépréciées. Des informateurs avancent les chiffres de cinq à dix mille francs l'hectare pour cette catégorie de terrains.

Les variétés de riz sont nombreuses, il est possible de distinguer des variétés précoces, généralement des riz rouges, vary malady, vary monabe, vary mena. Les vary malady et monabe se moissonnent en Avril, Mai, Juin, le vary mena en Mai, Juin, Juillet. Les variétés tardives, riz blancs, le vary madinika aux petits grains, les riz améliorés Makalioka 34 et 823, vary rojofotsy qui se contentent d'une moindre quantité d'eau se moissonnent en Juillet/Août :

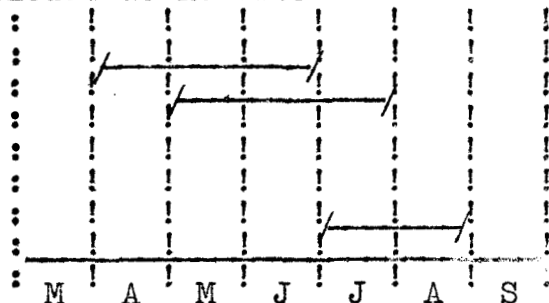
Variétés précoces:

riz rouges: vary malady, v. monabe
vary mena.

Variétés tardives:

riz blancs: vary Makalioka,
vary rajofotsy, v. madinika

Périodes de Récolte



La précocité des riz rouges après une époque de disette qui pour une grande partie des paysans s'étend de Novembre à Mars, explique l'importance que la culture de ces variétés revêt. D'un autre point de vue, l'attachement au riz rouge, réputé plus fortifiant s'oppose au "blanchissement" des superficies. Cette dernière attitude est très fréquente dans l'Ouest de l'île. Il est très probable que les paysans continueront longtemps à cultiver les variétés précoces, tout au moins pour leur consommation personnelle.

L'action de l'encadrement rural a réussi alors que le repiquage était inconnu il y a quelques années à l'introduire et à le développer. Le repiquage paraît gagner du terrain mais avec un ralentissement récent qui s'explique par les coûts élevés qu'entraîne cette pratique. En 1959, la rareté des semences consécutive aux cyclones a concouru à augmenter des superficies repiquées, il est probable que sans ce fait fortuit l'augmentation constatée aurait marqué un palier ou tout au moins un ralentissement.

D'après les données du secteur d'encadrement concernant la zone de l'Anony les dénombrements effectués sur une superficie de 4280 ha de rizières font ressortir:

- 440 ha de rizières repiquées,
- 3800 ha de rizières en semis direct.

Selon cette évaluation, les rizières repiquées représenteraient environ le 10e de l'ensemble.

En ce qui concerne la production, la différence est sensible. En semis direct, la moyenne des cultivateurs obtiennent une tonne et demi à l'hectare, il est rare de parvenir à 2 tonnes. La qualité du paddy n'est pas satisfaisante, il est mélangé à des graines d'autres graminées et l'usinier se trouve dans l'obligation de tarer à deux ou trois reprises. L'hectare repiqué produit trois tonnes et demi à quatre tonnes et dépasse quelquefois de chiffre, les semences améliorées et le repiquage permettent d'obtenir des lots de paddy de bonne qualité.

Le travail de repiquage exige beaucoup plus de journées de travail que le semis direct. D'après les indications fournies dans le tableau ci-dessous, le rapport est de 33 à 84 en évaluations faibles et de 37 à 113 en évaluations fortes. Le Repiquage représente de 2,5 à 3 fois plus de journées de travail que le semis direct. Dans le tableau, les opérations propres à la technique du repiquage ou demandant en repiquage des soins particuliers ont été soulignés.

OPERATIONS CULTURALES	Nb. de journées de travail (1)	
	Eval. faible	Eval. forte
<u>CULTURE EN SEMIS DIRECT.</u>		
/ Travaux de défrichement	1	3
/ Préparation parcelles entretien canaux, curage.	2	4
/ Labour	6	6
/ Hersage	2	2
/ Semis	2	2
/ Moisson	10	10
/ Mise en bottes et en meules	6	6
/ Battage, vannage	4	4
Nombre de journées de travail à l'ha	33	37
<u>CULTURE EN REPIQUAGE E.</u>		
/ Travaux de défrichement	1	3
/ Préparation de la pépinière et semis	2	2
/ Préparation parcelle : entretien réseau d'irrigation - curage	3	5
/ Labour	6	3
/ Hersage	2	2
/ Nivellement partiel	3	5
/ Repiquage	25	25
/ Premier sarclage	20	25
/ Deuxième sarclage (2)		20
/ Nettoyage bordure des diguettes	2	3
/ Moisson	10	10
/ Mise en bottes et en meules	6	6
/ Battage, vannage	4	4
Nombre de journées de travail à l'ha	84	113

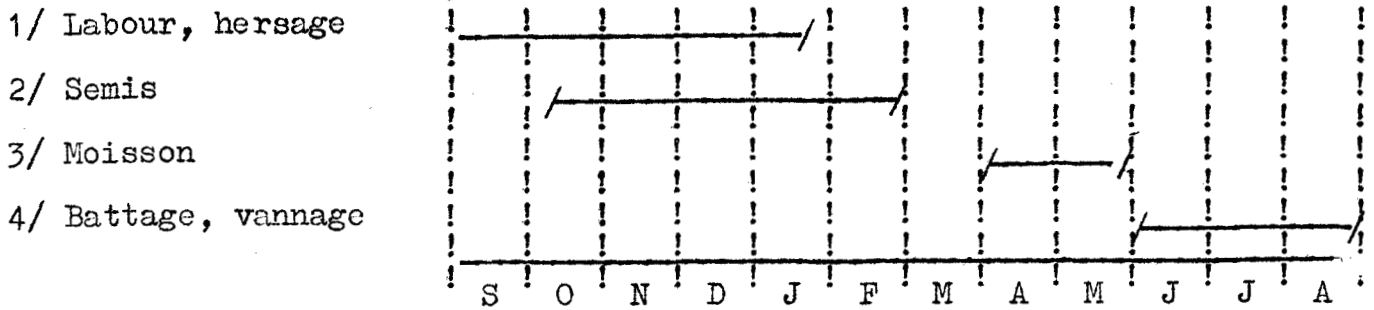
(1) à l'hectare

(2) éventuellement suivant les rizières

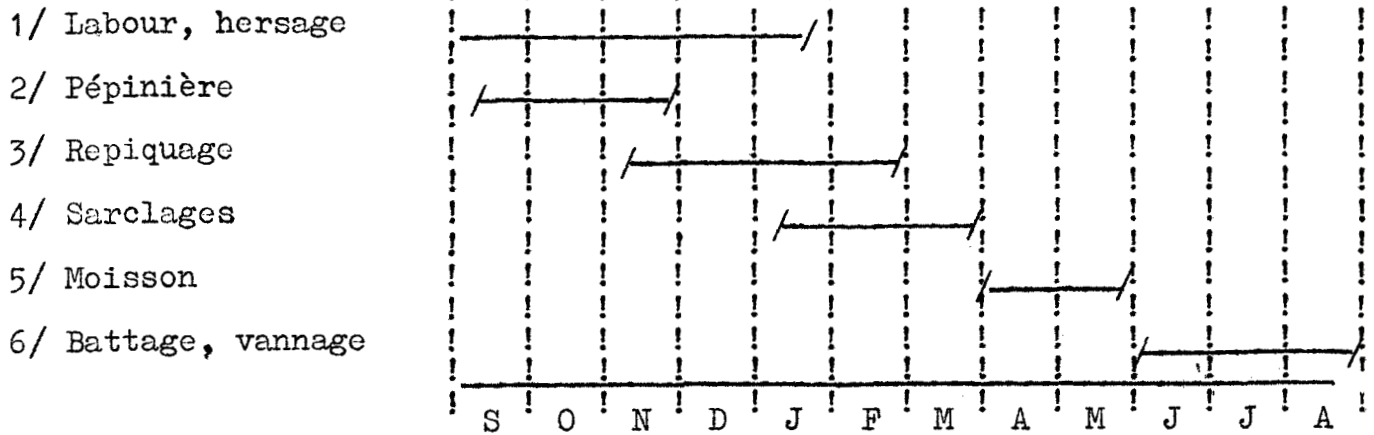
Le calendrier riz repiqué - calendrier théorique - fait apparaître une centaine de journées de travail par an. Ces données ressortent des graphiques annexés où les mois sont portés en abscisse et le nombre de journées de travail en ordonnée. Dans la réalité ce chiffre est fortement réduit par l'appel d'une main-d'oeuvre extérieure, main d'oeuvre le plus souvent salariée dont l'intervention grève les frais d'exploitations et diminue sensiblement les profits.

D'une année à l'autre, suivant la précocité, l'abondance ou au contraire le retard de la saison des pluies, les différentes phases culturales riz se trouvent décalées ou avancées par rapport à l'année précédente. Ces fluctuations introduisent un élément d'incertitude. Les variations peuvent s'étendre sur des périodes de 2 à 4 mois :

Riz semé directement



Riz repiqué



Du fait des interdits, les paysans Sihanaka n'entreprennent pas les mêmes travaux dans le même temps. Il peut y avoir par semaine jusqu'à 3 jours d'interdits sur les rizières pendant lesquels les cultivateurs doivent se consacrer à d'autres activités et quelquefois s'abstenir de tous travaux. Travailler dans la rizière un jour interdit -fadyrisquerait de compromettre la récolte.

Estimations des temps consacrés aux activités agricoles. (1)

Ces estimations ne permettent qu'une approche; il n'est pas possible de prévoir toutes les combinaisons possibles riz/cultures vivrières (à l'exclusion des arachides, culture d'exportation), dans les différentes hypothèses en tenant compte en ce qui concerne le riz des variations des superficies et du rapport à l'intérieur des différentes exploitations entre les superficies cultivées en semis direct et les superficies repiquées. Un tel travail pourrait être effectué par les services de l'Agriculture au moyen d'un tableau à double entrée.

Il a paru utile de prendre comme unité pour le riz un hectare et d'établir les estimations sur cette base. (2) En ce qui concerne les cultures vivrières la superficie peut ne pas être prise en considération et il est possible d'évaluer le travail familial consacré à ces cultures sur la base de 4 journées par mois soit quarante huit journées dans 1 année. Il semble que fréquemment le travail pour la production de denrées vivrières autres que le riz se trouve sous estimé.

La sommation des journées de travail mises en évidence par les calendriers établis pour la région de Tanambe fait ressortir suivant les cas :

- riz en semis direct + cultures vivrières: 83 journées
- riz repiqué (calendrier théorique) +
cultures vivrières: 148 à 160 journées
- riz repiqué (calendrier effectif) +
cultures vivrières: 75 journées

Ces chiffres, ne valant que comme indication, peuvent facilement être adaptés aux différentes catégories d'exploitation. Il semble d'après les éléments recueillis et certains sondages que, pour les exploitations moyennes de 2 hectares et demi, le nombre de journées de travail que demande l'exploitation varie entre 120 et 160 journées par an.

(1) au sens strict, travail de la terre.

(2) Les chiffres théoriques sont réduits en fait par l'intervention d'une main d'oeuvre extérieure la plupart du temps rémunérée. Le tableau donné en annexe montre que les opérations de repiquage et de sarclage se réduisent à dix ou douze jours effectifs de la même manière que dans tous les cas, les opérations de moisson se ramènent en fait à 4 ou 5 journées effectives. Les informateurs estiment que dans la moyenne des cas, le travail des rizières se réduit, compte tenu de l'intervention d'une aide extérieure à 25 ou 26 journées de travail d'équipe par hectare et par an.

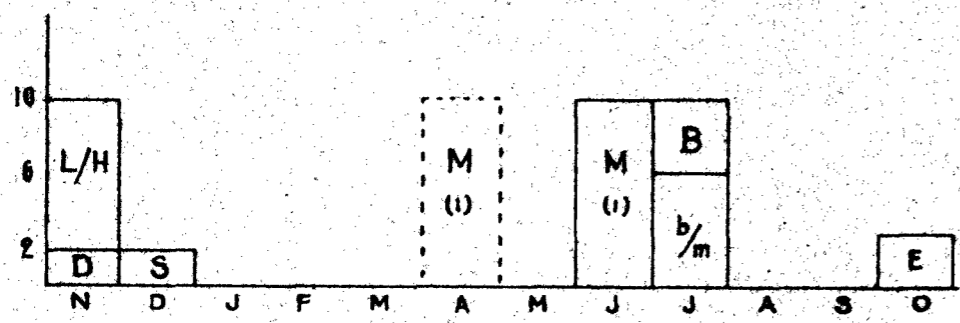
Ces éléments font ressortir un sous-emploi rural très sévère, beaucoup plus sévère que ce que l'on peut constater dans d'autres régions de Madagascar pourtant réputées déshéritées. (1)

Seuls les revenus extérieurs peuvent pallier au déséquilibre que ne manquerait pas d'engendrer une telle situation. Ceci est confirmé par l'importance que d'autres activités, en particulier petit élevage et pêche revêtent dans la région. Des sondages font également ressortir le nombre d'activités relevant des secteurs secondaires et tertiaires qu'exercent les femmes de nombreux cultivateurs.

(1) Sur le Mangoky, suivant les groupes on peut considérer que les travaux des champs réclament 150 à 200 journées par an.

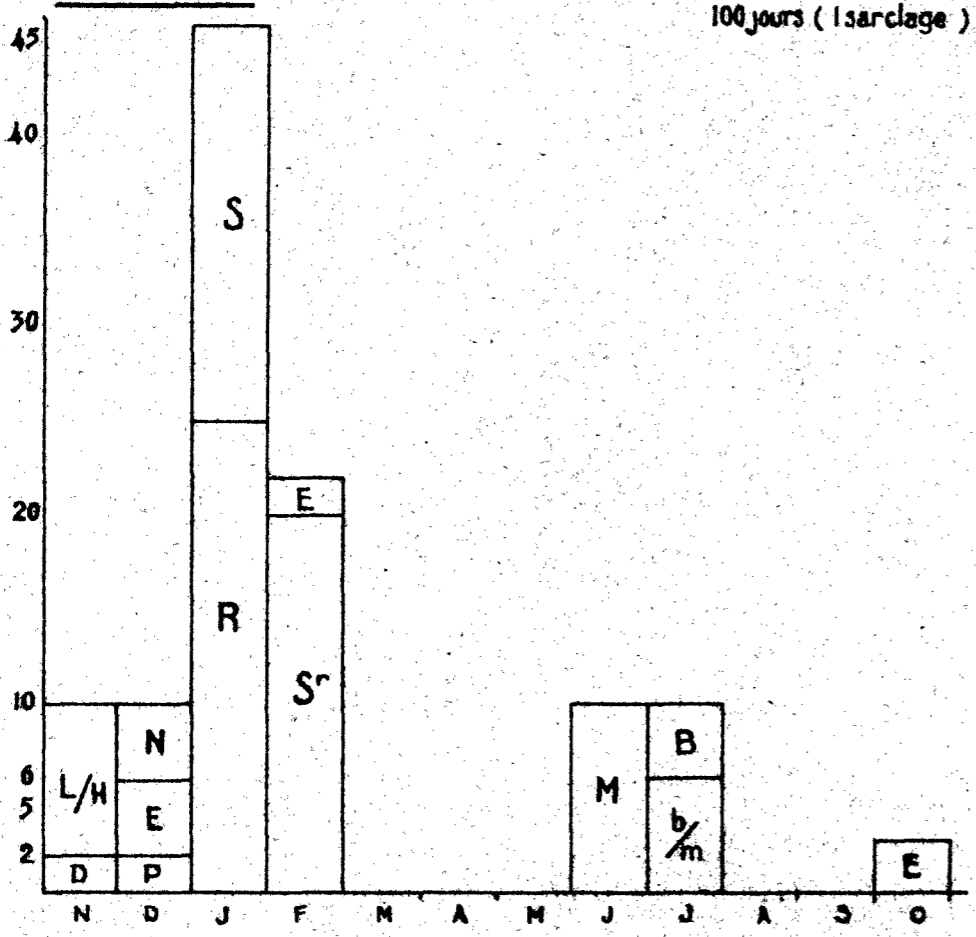
CALENDRIERS Region de Tanambe (ANONY)

Riz en semis direct (chiffres moyens) évaluation # 35 j.t./ha

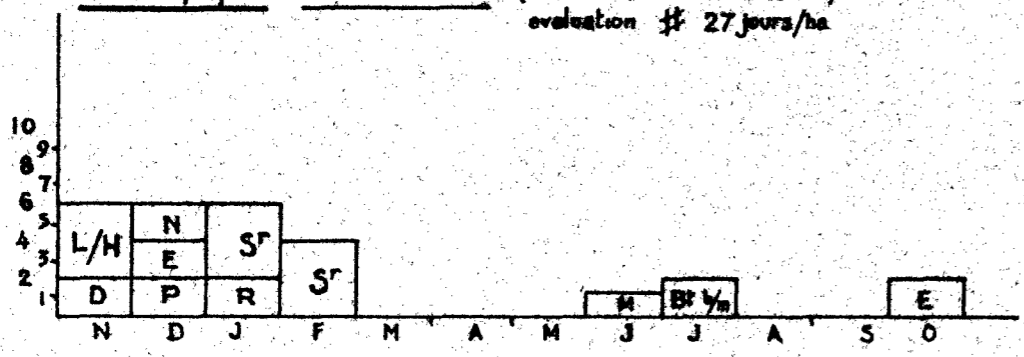


(1) Pour les variétés précoces la moisson se place en Avril

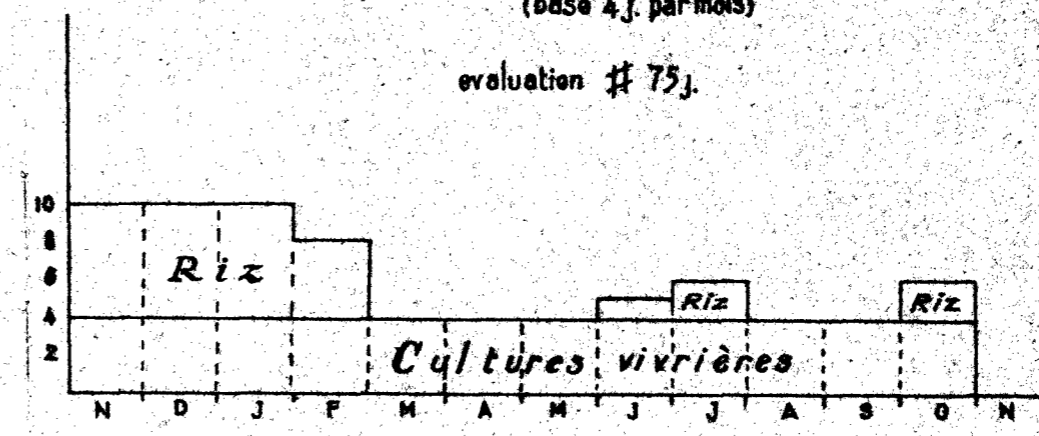
Riz repiqué : calendrier théorique évaluation # 110 jours (2 sarclages) 100 jours (1 sarclage)



Riz repiqué calendrier réel (intervention du salariat) évaluation # 27 jours/ha

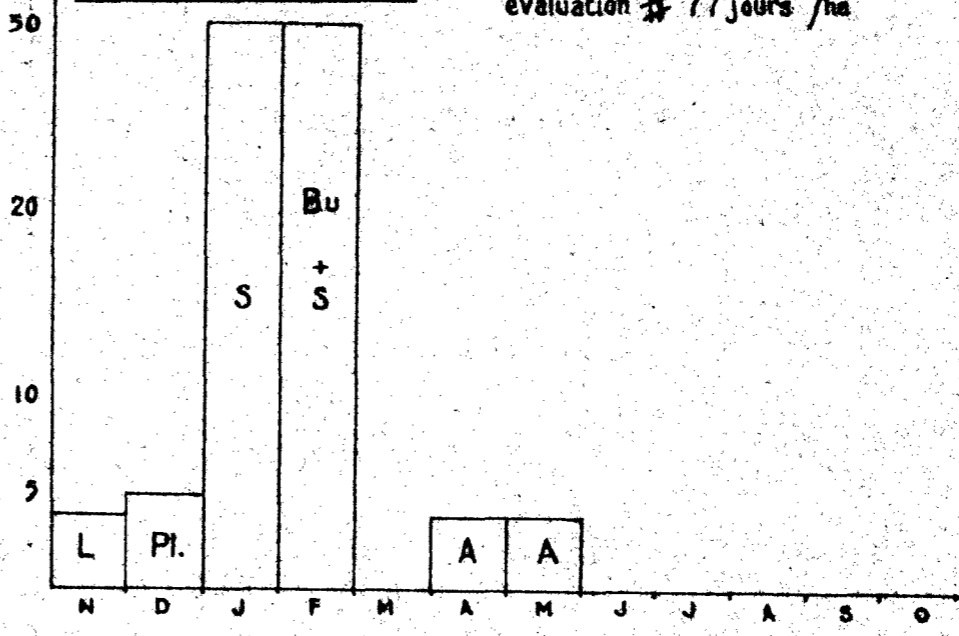


Calendrier cumulé (réel) riz + cultures vivrières (1) (base 4 j. par mois) évaluation # 75 j.

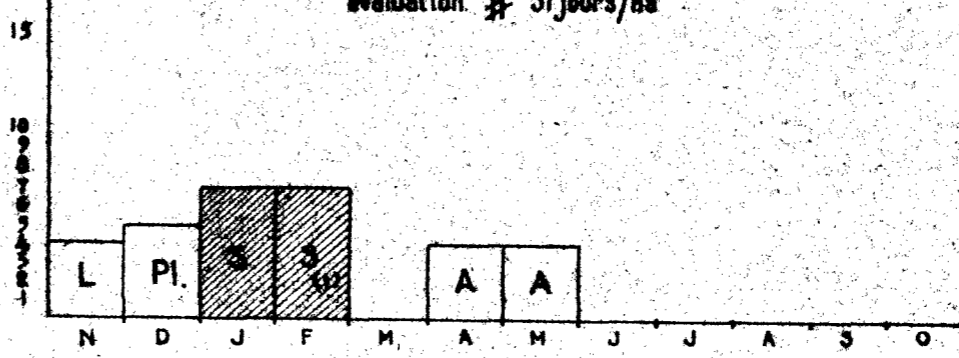


(1) maïs, manioc, patates, haricots, taro, bananiers ...

Arachides /ha en tanaty
Calendrier théorique arachides évaluation # 77 jours /ha



Calendrier effectif: intervention salariat évaluation # 31 jours/ha



Légende :

D	défrichage
L	labour
L/H	labour/hersage
S	semis
P	pépinière
R	repiquage
Pl.	plantation
S'	sarclage
M	moisson
b/m	mise en boîtes et meules
B	battage (et vannage)
A	arrachage
E	entretien
N	nivellement
Bu	buttage

D E U X I E M E P A R T I E

La région de l'Anony paraît prospère, les immensités des rizières qui s'étendent des bords du Lac jusqu'aux tanety qui bordent la dépression de l'Alactra semblent l'attester. Cette impression est encore renforcée par un passage rapide dans les villages construits sur des buttes au milieu de la plaine. Les plantations d'eucalyptus, les jardins, les arbres fruitiers, les champs de maïs ou de manioc, les pieds de café Arabica derrière les grandes cases évoquent une gamme de richesses potentielles. L'infrastructure commerciale et artisanale d'autant plus importante à Tanambe qu'elle dessert en fait le tiers de l'Anony, étonne de la même manière. Il semble de toute évidence que le dynamisme propre des circuits économiques doit permettre une grande accumulation de biens.

L'analyse détruit curieusement ces premières impressions. La lecture des rédactions des enfants, décrivant les jours, les joies et les peines de la vie telle quelle est vécue dans l'Anony surprend et apporte des éléments inattendus avec l'image d'une société gênée dans son ensemble, faisant merveille pour parvenir à un équilibre précaire. La multiplicité des activités semble s'expliquer par le peu de rentabilité des activités particulières.

La faiblesse essentielle résulte de l'absence d'une culture de contre saison ou de toute autre activité rémunératrice. Il ne se produit qu'une seule rentrée d'argent notable par an pendant la période Juin/Septembre, au moment de la récolte du riz planté en saison pluvieuse. Ce fait explique la fragilité et la vulnérabilité de l'économie locale. La mauvaise saison - maitso ahitra - allusion au vert des rizières non encore productives, dure de Novembre à Mars, rendant compte, en grande partie de la stagnation d'une région qui pourrait être plus prospère.

Le manque de réserves dans tous les sens du terme apparaît comme l'un des principaux facteurs de déséquilibre. Le processus de production trop long, oblige le paysan à solliciter des prêts de soudure qui, s'ajoutant aux prêts de campagne, l'endettent. D'après les sondages, il semble que suivant les années 60 à 70% de la population ait recours à l'emprunt remboursable à 10% au moment de la récolte.

L'horizon économique de la plus grande partie des paysans est réduit à l'immédiatement indispensable. Le remboursement des emprunts, conséquence d'engagements contractuels, vient par un effet de "feed back" détruire les disponibilités qui avaient paru devoir se dégager au cours de l'année agricole. L'excédent susceptible de constituer une épargne, de permettre un mieux être ne peut se dégager, et est détourné au profit d'un pôle dominant.

Les ressources proviennent d'activités relativement différenciées. Parmi les produits végétaux, seul le riz procure des revenus appréciables.

Les autres biens comme il a été dit par ailleurs, sont auto-consommés pour la plus grande partie. La faible part commercialisée s'inscrit en fait dans un circuit de troc indirect. L'arachide est négligeable dans la zone de Tanambe, il semble en être autrement dans d'autres régions de l'Anony.

Les produits animaux présentent plus d'importance. Les mouvements de stocks et la diminution du troupeau bovin paraît du moins en partie être en corrélation avec le manque de disponibilités financières, et l'augmentation des frais d'exploitation qu'entraîne le repiquage (1). Dans une certaine mesure, le cheptel paie cette technique. Chaque année, de nombreux cultivateurs vendent quelques têtes de bétail, afin d'éviter l'endettement, mais les fortes fluctuations du marché bétail et les chutes de cours correspondant à la mauvaise saison font que les boeufs ne jouent que fort mal leur rôle de monnaie et de réserve de valeur (2).

Il n'est pas certain que la diminution du cheptel bovin soit un véritable appauvrissement, la disparition rapide du piétinage rend inutile la possession de nombreuses bêtes, par contre, la valeur des boeufs dressés à tirer des charrues augmente sensiblement. Dans la conjoncture actuelle, il est possible que cette tendance soit favorable et facilite le passage d'un type d'élevage extensif, à un type d'élevage rationnel intégré à l'agriculture.

(1) Les chiffres officiels donnent pour l'Anony 11.311 boeufs. Selon de nombreux cultivateurs et éleveurs, le cheptel diminuerait d'année en année. Les causes de ce déclin en dehors de la raison donnée plus haut sont nombreuses. Les vols de boeufs perpétrés sur les pâturages lointains - ~~rijana~~ - ont contribué à cette diminution. Les gardes assumées par les villageois et pasteurs - jado - s'étaient révélées impuissantes à enrayer les vols. Plus récemment une épidémie d'entérite bovine aurait, d'après le Chef de Canton de Tanambe, fait régresser le troupeau de près de 20%. Les pâturages situés dans des zones basses auraient été inondés et dévastés par les Tilapia.

(2) En mauvaise saison les cours descendent à la verticale et les bêtes sont vendues à la moitié ou au tiers de leur valeur. Les grosses bêtes "tamana" se vendent sur la base de 4000 à 5000 frs. Les boeufs moyens "sakany" ne dépassent pas 2000 à 2.500 frs.

Le petit élevage, porcs destinés à la boucherie, oies dont le marché est important, assure des ressources certaines aux éleveurs. Le poste petit élevage dépasse nettement le poste "produits vivriers". Dans certains cas, la vente de quelques porcs permet d'éviter le recours aux prêts usuraires.

La pêche est moins importante à Tanambe que dans les villages situés aux abords immédiats du Lac : Anororo, Andilana, Maladialina, Vohilava et Vohitsara où des pêcheurs professionnels - mpialona - installés avec leur famille au bord du Lac, sous des abris provisoires - lasy - emploient diverses techniques : lignes, troubles, nasses dormantes, filets... Le poisson est vendu frais - toho lena - ou séché - toho maina(1). Dans la région de Tanambe la pêche constitue pour certains groupes un apport non négligeable. Un notable remarquait que dans un sens le Tilapia constituait la troisième richesse de l'Alaoatra, après le riz et les bœufs. Cette opinion constitue un avis isolé, partout les plaintes sont unanimes. Les paysans des zones basses fréquemment inondées considèrent le Tilapia mangeur de jeunes plants de riz comme une calamité, même si par ailleurs sa pêche procure des ressources réelles. Cette attitude est nette à Amboimanga et à Antsiraka (2).

Dans les ménages, l'activité des femmes représente un apport important. Dans les strates supérieures, la femme est quelquefois commerçante - la patente pouvant être inscrite soit sous son propre nom, soit sous le nom du mari - mais plus souvent couturière. Dans les autres couches de la population, les femmes se consacrent en dehors des travaux des champs au petit élevage. La fabrication des nattes et autres objets de vannerie permet d'obtenir quelques revenus(3). La femme vend également sur le marché de Tanambe le surplus des produits vivriers non consommés.

(1) Le poisson frais se vend à la pièce, le poisson séché au kilo sur la base de 40 à 90 frs. Des ententes entre pêcheurs permettent de maintenir les cours. D'une manière générale la carpe Basisika à la chair "grasse" est préférée au Tilapia, mais apparaît beaucoup moins fréquente. Des familles de pêcheurs professionnels réaliseraient pendant la saison pluvieuse des gains de l'ordre de 5000 frs par mois.

(2) Le Tilapia détruit les jeunes plants de riz - ainsi d'après les paysans, que les pâturages inondés - Selon des sources recoupées au cours de l'année 1959, une centaine d'hectares de rizières auraient été dévastés.

(3) Ce petit artisanat n'est pas rémunérateur, la vannerie peut rapporter environ 1000 à 2000 frs par an.

Seul le calcul des produits finaux des différentes activités peut faire connaître d'une manière précise la structure de l'économie de la zone et par là, d'orienter l'action. Les éléments contenus dans le questionnaire économique élaboré pour la région de Tanambe peuvent aider à effectuer une étude de structure permettant de caractériser les différents types de budget correspondant aux diverses exploitations (1).

D'après les sondages, il semble possible d'avancer que 4/10 des familles sont dans une situation difficile, les revenus correspondant à cette catégorie se situent autour de 20.000 frs par an, l'autoconsommation n'ayant pas été imputée. 4/10 semblent occuper une situation moyenne, les revenus se dispersent entre 25.000 et 50.000 frs. Enfin, les 2/10 restant occupent une position favorable avec des budgets qui dépassent souvent 80 à 100.000 frs par an.

L'objet de la présente partie est de fournir quelques données sur les forces de freinage qui ralentissent ou s'opposent au développement de la région, empêchant le déclenchement d'un processus de multiplication. Dans cette perspective, il a paru utile d'insister sur les structures asymétriques: formules de métayage, systèmes de prêt, ainsi que sur les caractères que présentent les groupes sociaux. Une approche des coûts en matière de riziculture a été tentée, elle vise à donner des éléments chiffrés qui permettent d'évaluer avec plus d'exactitude les budgets des exploitations.

Les structures asymétriques

Il est possible de grouper sous cette rubrique l'étude des systèmes de faire valoir et en particulier des formules de métayage, l'analyse des différentes catégories de prêts et enfin une esquisse des groupes sociaux caractéristiques de la région inventoriée.

(1) Une étude très approfondie des budgets familiaux de la vallée de la Miarinanina au Sud-Est du Lac Alaotra portant sur 460 unités, a été effectuée par M. Buisson : "Les Capitaux Autochtones et leur Mobilisation dans l'Economie Rurale". Ce travail a été publié en 1957 par l'ancien ministère de la France d'Outre-Mer.

Les systèmes de faire valoir

Leur développement exprime une réalité, le manque de terre.

Les différentes formules de métayage apparaissent peu claires dans l'esprit des informateurs. Cela s'explique par le fait qu'à côté d'un véritable métayage existent d'autres formes qui peuvent s'analyser en services personnels consentis en contre-partie d'un avantage économique quelconque.

En fait, seul le manque de terres et le nombre de paysans démunis étroitement dépendants d'une certaine fraction expliquent la survivance et le maintien de telles formes.

Le véritable métayage

Le métayage conséquence de la distinction entre propriété et exploitation, met en relation deux ou plusieurs personnes, entre lesquelles s'établissent différents types de rapport.

Dans la région de Tanambe, et vraisemblablement du reste de l'Anony, il existe deux types de métayage. Un type traditionnel qui revêt trois formes différentes suivant les apports respectifs des contractants et l'importance du capital d'exploitation fourni par le bailleur. Un type "occidental" généralisé dans les concessions européennes qui apparaît plus dynamique et plus favorable aux métayers que les formules précédentes. Il n'est question dans les développements qui suivent que du métayage riz. Il existe également un métayage sur les arachides.

Le métayage traditionnel (1)

Le plus répandu dans la région de Tanambe. Le métayer apporte son travail et, éventuellement, une partie du capital d'exploitation. Suivant l'importance de son apport, les parts relatives du propriétaire et du métayer varient. Il existe trois formules de base susceptibles quelquefois de certaines variations de détail qui peuvent modifier légèrement les rapports et les proportions.

(1) Le métayage traditionnel présente peu de points communs avec les dispositions de la loi du 18 juillet 1889 relative au bail à colonat partiaire dont les principes essentiels sont restés à peu près lettre morte dans la plus grande partie des campagnes malgaches.

Formule I - Elle apparaît assez fréquemment et consiste en une association mi-partie. Cette formule est connue sous le nom de misasa-bokatra, partage en deux parties égales de la récolte. Le métayer à moitié est désigné par le terme de mpisasa-bokatra.

Les apports et parts se distribuent de la manière suivante :

Propriétaire	:	Métayer
- terre	:	- labour et hersage
- semence	:	- toutes les façons culturales
- semis	:	- récolte (moisson)

Lors des opérations de battage, participation du propriétaire et du métayer.

Cette formule se présente comme une véritable association, le métayer à moitié est dans une situation relativement avantageuse.

Formule II - Partage sur la base suivante : un tiers pour le propriétaire, deux tiers pour le métayer. Dans cette formule le propriétaire s'efface au maximum ne fournissant que la terre. Cette formule est quelquefois désignée par le terme de mifahatelo.

Propriétaire	:	Métayer
- terre	:	- labour et hersage
	:	- semences
	:	- semis
	:	- effectue tous les travaux culturaux y compris la coupe et le battage

Cette formule apparaît fréquente du fait de l'absentéisme d'un grand nombre de propriétaires fonciers souvent non exploitants directs.

Formule III - Les termes du partage sont inversés par rapport à la formule précédente. Les deux tiers de la récolte vont au propriétaire, et le métayer garde le tiers.

Propriétaire	:	Métayer
- terre	:	
- fournit tout le matériel d'exploitation (charrue, boeufs dressés, herse...)	:	- fait uniquement le travail matériel
- semence	:	
- avances d'argent	:	

Le métayer de la formule III est assimilé à un travailleur "mpiasa" mot qui évoque une idée de rémunération. Il semble d'après les cas examinés, que le travailleur au tiers rembourse les avances qu'il perçoit sur sa part de récolte mais sans intérêts.

Le métayage est quelquefois compliqué par des rapports contractuels qui se surimposent au rapport initial. Il est courant que le métayer sollicite des prêts de subsistance auprès du propriétaire du terrain sur lequel il travaille. Ces prêts sont alors remboursés à la récolte sur la base de deux mesures contre une mesure. Lorsqu'il n'existe aucun lien entre le prêteur et l'emprunteur, une mesure empruntée s'échange contre trois mesures remboursables à la récolte.

Les pratiques d'avances et de prêts de consommation ou de subsistance peuvent aggraver considérablement la situation des métayers réduisant la part qui leur revient contractuellement.

Le métayage de type "occidental"

Le métayage de type occidental pratiqué dans la région de Tanambe sur des concessions relativement peu mécanisées, apparaît plus favorable aux métayers que le métayage traditionnel. Il semble que les concessionnaires l'appliquant ont moins de difficulté avec leur personnel que les autres exploitants. Suivant l'expression d'un métayer, cette forme est "madio", c'est-à-dire nette, non aggravée par des pratiques de prêts ou d'avances à intérêt élevés remboursables à la récolte sur la part du métayer. La semence est toujours fournie par le bailleur.

Le partage se fait sur la base d'un tiers pour le propriétaire, deux tiers pour le métayer. Le métayer est souvent désigné par le terme de mpikarakara.

Les apports respectifs et la participation du bailleur et du preneur se répartissent comme suit :

Propriétaire	Métayer
- terre	
- matériel d'exploitation	- travaux d'entretien
- semence	
- semis	
- repiquage (si riz repiqué)	- sarclage (si nécessaire)
	- moisson
	- battage

Cette formule apparaît très avantageuse pour le métayer, et diffère grandement des régimes traditionnels. La comparaison avec la formule II du type précédent qui laisse également les deux tiers de la production au bailleur, fait ressortir le contraste.

Sous-métayage et location de terres

Le sous-métayage existerait dans la partie Sud du Lac Alaotra. Le cas signalé par M. Vendel pour la vallée de Miarinana est mentionné dans le rapport de M. Dumont. Dans la région de l'Anony, il n'a pas été possible de relever de cas de sous-métayage véritable. Il semble que lorsque le fait a été signalé, il s'agissait d'une erreur et que le rapport de sous-métayage était en fait un rapport entre locataire/exploitant et métayer. Il arrive qu'un paysan "A" loue une terre à un autre paysan "B" qui en fait exploiter une partie par un métayer "C".

Les locations de rizière hofan-tanimbary ou fondron-tsabo se faisant plus fréquentes, il est possible que le métayage sur terres louées augmente. Dans les quatre dernières années, une vingtaine de mérina de Manjakandriana, travailleurs saisonniers se seraient installés dans l'Anony en louant des rizières. (1)

Les services personnels

L'existence de tels services sans contrepartie économique objectivement suffisante met en lumière le déséquilibre de la société de l'Anony en même temps qu'elle éclaire d'une lumière crue l'asymétrie des rapports sociaux et les phénomènes de domination. Ces conditions particulières s'expliquent à la fois par les survivances d'un lourd passé et par l'actuelle structure agraire qui a permis à certaines pratiques de se perpétuer sous une nouvelle forme.

Actuellement les moyens de pression, quelques aient été leurs origines, sont d'abord économiques. L'influence des réseaux de domination est d'autant plus profonde que ces réseaux ne sont pas concurrents entre eux. Cette situation est encore renforcée par le degré de dénuement dans lequel se trouvent une grande partie des paysans sans terre.

Les membres de l'intelligenzia dominante, parfaitement informés des problèmes ont une influence réelle sur les groupes, véritables clientèles d'obligés qui gravitent autour d'eux et qui apparaissent étonnamment fermés au monde extérieur. La situation de la strata dominante est encore renforcée par le complexe de dépendance dont font preuve les paysans. Les marques de respect extérieur, l'attitude dont tout un groupe fait montre pendant les réunions sont révélatrices. Seul cet ensemble de faits peut

(1) Seules les bonnes rizières situées dans des zones suffisamment "hautes" -avo toerana - pour être relativement protégées des inondations et des Tilapias, font l'objet de contrats de location. Le loyer est établi sur la base de 30.000 à 50.000 grs/hectare pour une période de trois ans. Le locataire doit en principe s'acquitter immédiatement du montant de la location, mais dispose le plus souvent d'un délai de 3 à 6 mois.

expliquer la survivance des pratiques signalées.

Il est possible de distinguer parmi les assujettis aux services personnels, deux catégories de ruraux :

- ceux qui ne possèdent ni terre, ni matériel
- ceux qui possédant une parcelle de terre, ne possèdent pas de matériel.

Le travailleur ne possède rien

Ce cas constitue la première situation, et se rencontre lorsque le travailleur redoutant les aléas propres au salariat et aux périodes de chômage forcé, recherche un "patron". Le travailleur -mpiasa - et sa famille travaille toute l'année, sur les terres d'un propriétaire qui en échange, lui donne la jouissance entière d'une petite parcelle de l'ordre d'un demi-hectare et l'autorise à utiliser son matériel (charrue attelée, herse...). Les services rendus sont considérés comme la contre-partie de l'usufruit du lopin de terre sur lequel il plante le riz rouge qui lui permet de subsister et ne donnent pas droit à rémunération. Toutefois, le mpiasa est nourri lorsqu'il travaille sur les terres du propriétaire et reçoit conformément à la coutume, quelques mesures de paddy à l'occasion des grands travaux culturels : repiquage, sarclages, moisson et battage. Ces travaux représentent une centaine de journées par an (1).

Il arrive comme dans le cas du contrat de gardiennage de boeufs, que le propriétaire paie l'impôt de cette catégorie de travailleurs, ce qui accroît leur dépendance.

Cette formule apparaît révélatrice du cloisonnement de la société rurale et de la persistance des inégalités sociales encore accrues par la situation économique et par la disparition d'anciens freins qui atténuaient certains rapports. Très souvent, les paysans qui acceptent cette situation, sont des descendants d'esclaves attachés à une famille. Ceci n'est pas une règle, des gens très gênés - poritra - se trouvent parfois obligés d'accepter cette formule.

De plus en plus, notamment à Tanambe, cette situation tend à évoluer et à se rapprocher des conditions normales. Pour conserver leurs travailleurs, en particulier les éléments jeunes, les propriétaires acceptent de leur donner en plus de la parcelle de "subsistance" une parcelle plus importante exploitée en métayage mi-partie.

Cette formule comparable à la formule I du métayage traditionnel, est reconnaissable en ce que le métayer fournit lui-même les semences, mais en revanche utilise le matériel du propriétaire.

(1) Sous leurs formes les plus sévères, ces situations évoquent le régime des zamindars et m alguzars, en Inde, ou certaines pratiques en usage en Amérique Andine, signalées par les rapports de l'Organisation Internationale du Travail déposés aux Nations Unies.

Le paysan possède une parcelle mais pas de matériel

Le matériel s'entend des boeufs piétineurs ou des boeufs dressés pouvant être attelés à une charrue ou à une herse.

Les boeufs interviennent à deux reprises au cours de la campagne rizicole, lors de la plantation, boeufs de piétinage ou boeufs attelés (6 à 8 bêtes par charrue), et au moment du battage où suivant une technique en usage, en pays Sihanaka, il est fréquent d'utiliser les boeufs pour piétiner les gerbes.

Certains paysans acceptaient de garder les troupeaux de boeufs toute l'année afin de pouvoir les utiliser lors du piétinage. Il était d'usage que dans certaines familles des jeunes hommes soient préposés à ce travail. Le bouvier retirait quelques avantages, il était nourri, et ses impôts étaient à la charge du propriétaire du troupeau.

Actuellement, le paysan qui ne possède pas de matériel aratoire ni d'attelages de boeufs dressés et qui ne peut payer le prix de la location en espèces, paie en journées de travail. Il n'est pas rare que le paysan emprunteur prête la main à l'occasion de toutes les opérations culturelles.

Cette pratique est d'autant plus préjudiciable que travaillant d'abord sur les champs du propriétaire du matériel, il se trouve lui-même fréquemment en retard. Cela est net au moment des semailles où le paysan risque de trouver sa rizière envahie par les mauvaises herbes. L'état de la rizière et le semis tardif entraînent souvent de mauvais rendements. Le repiquage, rentable sur les petites exploitations s'il est effectué en faire valoir direct, se trouve souvent exclu par le manque de temps.

Ces formes de services en échange de prêt de matériel, se rencontrent souvent dans la région de Tanambe, selon M. Minet, elles seraient encore plus fréquentes dans celle d'Ambovoro.

Les rapports humains

D'après les avis de nombreuses informations appartenant aux diverses couches de la société, ces rapports seraient plus difficiles depuis quelques années. Le Fokonolona de Tanambe tranche en moyenne chaque année cinq à six affaires importantes opposant des métayers ou ouvriers agricoles à des propriétaires fonciers.

Les différends proviennent de deux causes essentielles :

- les jours où le travail dans les rizières est interdit, jours fady;
- la question des prêts.

Le deuxième terme prenant de plus en plus d'importance. Généralement l'origine du litige est la suivante : un propriétaire emprunte une somme d'argent auprès d'un organisme officiel de prêt. Il emprunte généralement suffisamment d'argent pour pouvoir être à même de consentir des avances à ses métayers. Ces avances enti-miasa, remboursables au taux

normal en usage c'est-à-dire à 100%, s'ils sont remboursés en espèces, sont le plus souvent remboursables en paddy à la récolte, sur la base d'une tonne de paddy pour un prêt de 5000 frs.

Si l'année est mauvaise, le métayer ne peut pas rembourser. Pour faire face à ses engagements, le propriétaire qui, le plus souvent, ne dispose pas de grande réserve, s'efforce de vendre pour son compte la totalité de la récolte du métayer qui se voit privé de sa part.

Récemment à plusieurs reprises, des métayers afin de se dédommager, ont prétendu garder définitivement la terre qu'ils exploitaient en métayage.

Une telle attitude aurait été impensable il y a seulement une dizaine d'années. Lors d'une conversation, un groupe de propriétaires moyens s'inquiétaient de cette situation, et faisaient remarquer qu'en pareil cas il est nécessaire de se ranger à l'avis du Fokonolona qui connaissait toutes les données du problème. L'un des interlocuteurs faisait remarquer qu'un tribunal non suffisamment informé risquait de "donner raison" au métayer.

Les facteurs déséquilibrants : les prêts à intérêt

Il existe deux catégories de prêts d'importance très inégale, d'une part des prêts à court terme, de loin les plus fréquents, d'autre part des prêts à moyen ou à long terme, reposant sur des garanties différentes.

Les prêts à court terme consentis se distribuent entre trois catégories :

- prêts de consommation ou de subsistance que les paysans sollicitent de Novembre à Mars, pendant la mauvaise saison dénommée Maitso Ahitra, avec un maximum en Février/Mars immédiatement avant les premières récoltes des variétés précoces.

- prêts de semence de Septembre à Février suivant les années et le régime des pluies.

- prêts de campagne stricto sensu, dénommés "vances" ou "entimiasa" permettant aux exploitants de louer le matériel nécessaire aux travaux des champs ou de rémunérer la main-d'oeuvre extérieure qui intervient lors des périodes de pointe. Ce poste prend plus d'importance depuis l'introduction du repiquage qui augmente considérablement les frais d'exploitation. Ces prêts sont demandés pendant la période Novembre/Décembre/Janvier pour les opérations de labour et de repiquage, et en Juin/Juillet pour la récolte (coupe, battage).

La possibilité de consentir des prêts assaie la puissance d'un groupe réduit de gros propriétaires fonciers qui sont fréquemment également commerçants ou collecteurs pour le compte d'usiniers. Cette minorité exerce une véritable emprise sur le reste de la population d'autant plus dépendante que démunie. Des commerçants et des collecteurs non propriétaires consentent également des prêts.

La position des commerçants chinois est très prudente, il semble qu'ils n'aient que peu de contact avec de nombreuses fractions de la population, et entretiennent plutôt des rapports avec le groupe de notables auxquels ils consentent souvent des prêts ou avances sans intérêt. Rien de comparable avec le commerçant Pakistanais de l'Ouest malgache.

La pyramide des emprunteurs reflète la structure générale.

A la base, la masse des journaliers sollicite des prêts de subsistance qu'on leur consent dans la mesure où ils présentent certaines garanties ou une faculté contributive quelconque (fourniture de journées de travail).

Les petits exploitants qui souvent s'efforcent de mettre leur rizière en valeur en faire valoir direct, empruntent quelquefois pour louer le matériel nécessaire au labour. Cette catégorie sollicite parfois des prêts de consommation en Février/Mars.

Les exploitants moyens qui occupent l'étage intermédiaire semblent recourir assez peu aux prêts et les évitent dans la mesure du possible, préférant vendre des boeufs, bien que ces ventes se fassent dans les plus mauvaises conditions.

Pour l'économie de la région, le poste remboursement des prêts à court terme, apparaît très lourd, et doit être chiffré aussi exactement que possible avant tout calcul relatif aux revenus de l'agriculture.

Les prêts à court terme

Sous cette rubrique se regroupent trois catégories de prêts : prêts de consommation ou de subsistance, prêts de semence, prêts de campagne.

Prêts de consommation.

Ils sont liés essentiellement à l'époque difficile correspondant au "creux" des calendriers agricoles. De Novembre à Mars, les paysans attendent la récolte sans disposer de revenus suffisants susceptibles d'alimenter les budgets. Ceux qui ne possèdent pas de boeufs à vendre empruntent du paddy pour la consommation. Les prêteurs, essentiellement des commerçants, prêtent au double ou au triple suivant la catégorie à laquelle appartient l'emprunteur et les garanties qu'il offre. A la récolte l'emprunteur qui a reçu une mesure "vata" de paddy ou de riz en rend deux ou trois. La proportion un/trois paraît la plus fréquente.

Si le prêteur est en même temps collecteur, il arrive que le paysan convienne avec lui d'un prix fixe et s'engage à lui vendre sur cette base une partie ou la totalité de sa récolte. Cette sorte de contrat est connue sous le terme d'anto-bokatra.(1)

(1) L'anto-bokatra n'a pas le même sens en Imerina où il apparaît comme une clause stipulée au profit du bailleur dans certains contrats de métayage.

Les prêts de consommation, s'ils sont importants, font l'objet d'un écrit passé en présence des membres influents du Fokonolona. Comme tous les contrats passés par écrit, seuls la quantité et le montant devant être remboursés apparaissent dans l'acte.

Prêts de semence

Ils apparaissent très variables. La quantité de semence à l'hectare étant fonction d'abord des techniques de plantation employées : semis direct ou repiquage, des variétés de paddy et de la situation des rizières varie de 50 à 250 kg par hectare.

Le prêt de semence fait l'objet d'un contrat le "telo midina" contrat d'avance de paddy "semence". Le cultivateur rend trois mesures pour une mesure. Le terme Bongary qui désigne le même type de contrat en pays Betsimisaraka est compris par quelques vieux Sihanaka (1).

Prêts de campagne

Ils sont demandés pour la seule culture du riz, et sont nécessaires à deux époques :

- en Novembre/Décembre/Janvier pour le labour, le hersage et s'il s'agit de riz repiqué le repiquage et le sarclage;

- en Juin/Juillet pour la moisson et le battage. Il faut noter qu'il est très rare que les paysans empruntent pour la récolte des variétés précoces de riz rouge destinés à la consommation familiale. Les règles d'entraide entre parents et voisins jouent dans quelques cas du fait que cette production n'est pas destinée à la commercialisation. En règle générale, la commercialisation finale d'un produit exclut l'entraide traditionnelle et introduit la formule du salariat.

Ces prêts ou avances désignés par le terme de "enti-miasa" sont consentis en espèces et remboursés soit en espèce, soit en paddy au moment de la récolte.

Tous les prêts d'argent remboursables en argent sont consentis au taux de 100%.

Dans le cas où le prêt est remboursable en paddy, la parité s'établit sur la base d'une tonne de paddy pour 5000 frs, ce qui souvent revient au même. Quelquefois cette formule apparaît plus avantageuse du fait de la mauvaise qualité du paddy (semis à la volée) qui contient de nombreuses impuretés et des grains d'autres graminées mêlés à ceux du riz.

Des sondages effectués auprès d'une soixantaine de personnes montreraient que les paysans "moyens" jouant à la fois sur le travail familial, l'entraide traditionnelle, les prêts et d'autres formes de rémunéra-

(1) En pays sakalava le contrat de prêt de semence est connu sous le nom de Makajany.

tion indirecte empruntent en moyenne :

- 5000 frs par hectare pour le riz semé

- 10.000 frs par hectare pour le riz repiqué.

Compte tenu des intérêts de la dette cela représente lors du remboursement 10 à 20.000 frs dans le cas d'une dette remboursable en espèces ou, dans le cas contraire, de une ou deux tonnes de paddy par hectare.

Cette convention de prêt de campagne est quelquefois désignée comme dans le cas précédent, par le terme d'anto-bokatra. Quelque soit le résultat de la campagne agricole, l'emprunteur s'engage à rembourser au moment de la récolte une part préalablement déterminée. Le prêteur ne souffre pas des circonstances défavorables et des aléas propres à la vie agricole.

Le coût élevé du repiquage et la nécessité de recourir aux prêts usuraires qui diminuent encore la marge bénéficiaire tendent à freiner sur les exploitations moyennes le développement des superficies repiquées

Les prêts à moyen et long terme

Ils sont plus rares et intéressants par les types de garantie qu'ils entraînent. Les prêts à moyen ou long terme sont généralement sollicités lors d'évènements qui tiennent une grande place dans la vie traditionnelle, circoncision, fora zazalahy; union légitime traditionnelle, fanambadiana; mort et funérailles, fandevenana; ou encore construction de tombeaux.

Les Garanties. Il n'existe pas au Lac, ou tout au moins dans la région étudiée de vente à réméré comparable au Varo-belo betsileo. Lorsque le prêt est important, le prêteur recherche une garantie supplémentaire et exige souvent la conclusion d'un contrat de fehivava.

Le fehivava pratiqué en pays Sihanaka apparaît très sévère. Comme en Imerina, il peut être considéré comme un gage avec garantie immobilière (1), le débiteur remettant à son créancier un immeuble - le plus souvent une rizière que ce dernier exploite en percevant les fruits et revenus qui ne sont pas imputés sur le capital dû (2). Contrairement au fehivava merina, le fehivava du pays Sihanaka n'exclut pas les intérêts qui viennent s'ajouter aux fruits et revenus et comporte un délai. Si à l'expiration du délai, le débiteur n'est pas parvenu à se libérer, le créancier se saisit de la terre et exige que soit passé un acte de vente régulier. Ce contrat multiplie les garanties les plus énergiques au bénéfice du créancier.

En ce qui concerne les intérêts, aucun taux n'est fixé, le débiteur est tenu à consentir un intérêt normal. La normalité en cas de litige étant appréciée par le Fokonolona. L'intérêt exigible dans de pareils cas

(1) Thébault : Traité de droit civil malgache (coutume merina) fascicule II, page 341 et suivantes.

(2) Cette disposition évoque le Mort Gage de l'ancien droit occidental. Attaqué par les canonistes, comme usuraire, le Mort Gage a été remplacé par le Vif Gage qui présente beaucoup d'affinités avec l'actuelle anti-chrèse où les fruits et revenus sont imputés sur le capital dû. Le fehivava pratiqué au Lac est plus sévère que l'ancien Mort Gage qui était exclusif de tout intérêt supplémentaire.

est de l'ordre de 20 à 30%.

Les garanties des prêts

La principale garantie résulte de l'actuel système social. La structure commerciale de Tanambe donne une idée assez juste du réseau distributeur des prêts. Les Chinois ne jouent pas le rôle que jouent les Pakistanais dans l'Ouest. Sur l'Anony, l'âpreté indienne est remplacée par l'âpreté des grands propriétaires qui en outre constituent pratiquement le Fokonolona ou tout au moins, y exercent le plus d'influence, le conditionnant en grande partie.

Le Fokonolona de Tanambe représente les intérêts d'une catégorie sociale déterminée, et non pas de l'ensemble.

La représentation est d'autant plus mal assurée que l'on descend dans l'échelle sociale. Il est possible d'avancer que les intérêts d'environ 50 à 60% de la population de Tanambe et des villages environnants ne sont absolument pas représentés et que cette masse ne peut pas s'exprimer. Cette situation est d'autant plus grave que le blocage résulte de facteurs culturels.

En ce qui concerne les prêts il se trouve que la fraction qui possède les pouvoirs est en fait celle qui consent les prêts et a intérêt à préserver le système. Toutes les opérations, tous les contrats sont passés devant un Fokonolona qui se trouve être à la fois juge et partie, inévitablement assez peu favorable aux débiteurs.

Lorsque les débiteurs ne peuvent pas s'acquitter, le Fokonolona accorde un délai en majorant encore la dette ou ordonne la saisie des biens du débiteur.

Le prêteur suivant l'importance de la dette est autorisé à saisir dans l'ordre :

- les boeufs
- le matériel agricole, charrue, herse, charrette;
- les terres (rizières)
- l'habitation du débiteur

Les boeufs sont évalués à des taux inférieurs aux cours normaux souvent sur la base de 5000 frs la tête.

Ces pratiques apparaissent fort gênantes; d'une part, elles interdisent la constitution de toute épargne en s'opposant à la constitution d'un excédent en fin de campagne; d'autre part, elles détournent au profit d'un groupe l'effet dynamique du circuit de production. Les rapports que procurent les prêts découragent pratiquement les investissements productifs, estimés à juste titre moins rentables et plus aléatoires.

Les groupes sociaux

De nombreux observateurs considèrent que la région du Lac Alaotra, est une région de fort accroissement démographique. La Circonscription Autonome a avancé comme taux d'accroissement le chiffre de 4%. Ce taux qui implique le doublement de la population en 16 ans, a, à juste titre

étonné le Professeur Dumont (1). Ce chiffre si on le compare aux données fournies par le Service de la Statistique pour la Province de Tananarive correspond peut-être à la réalité.

Il serait souhaitable qu'une étude démographique soit rapidement entreprise dans la région du Lac (2). Un premier sondage effectué à l'Ecole Officielle de Tanambe (3) a fourni des chiffres étonnamment élevés. La moyenne arithmétique calculée à partir de 15 familles merina donne la composition suivante : père + mère + 5 enfants + un isolé, proche parent de l'homme ou de la femme, soit 8 personnes. La moyenne calculée à partir de 22 familles Sihanaka donne 6,5 personnes soit père + mère + 4 enfants + $\frac{1}{2}$ isolé. Ce sondage peut ne pas correspondre à la réalité, du fait qu'il a été effectué dans une école avec un échantillon choisi parmi les enfants de plus de 10 ans. Il est évident que les jeunes ménages et les personnes sans enfants sont exclus. D'autres éléments chiffrés donnent à penser que les isolés sont plus nombreux à l'intérieur des familles élémentaires.

Sans qu'il soit possible de prétendre tirer des conclusions d'une base aussi fragile, il est certain que la pression démographique est très forte. Le spectacle le soir au village de bandes d'enfants se pressant autour des grandes cases, la proportion élevée des jeunes gens et jeunes filles au-dessous de 15 ans est frappant.

Le problème des terres risque de se poser gravement dans une dizaine d'années de la même manière qu'il se pose actuellement dans les riches plaines de l'Ouest. La pratique croissante des partages successoraux, fait nouveau au regard de la tradition, tendra à rendre ce problème de plus en plus aigu.

La distinction merina/sihanaka en ce qui concerne les terres n'est pas significative. Si l'on considère les propriétaires de terrains, les merina sont peu nombreux 12 sur un échantillon de 225, soit 5,3%. De nombreux merina installés dans la zone de Tanambe ou originaires d'autres régions du Lac (Imerimandroso) ne possèdent pas de terres et exercent des activités commerciales ou artisanales. Ils représentent en particulier 90% des acheteurs ou collecteurs de riz. Une grande partie de ces acheteurs est installée au village central de Tanambe.

Le potentiel de développement, toutes choses égales d'ailleurs, est limité par l'actuelle structure agraire. Cette structure fait ressortir

(1) R. Dumont, Rapport Provisoire, Nov. 1958, p. 2

(2) Le résultat d'un recensement administratif 1960 portant sur l'Anony est donné en annexe. Dans le chapitre 5 de son ouvrage sur la Démographie de l'Ankaizinana - Mém. de l'Inst. Scient. de Madagascar, série C, tome III, 1956 - L. Molet donne des éléments de Démographie Sihanaka pp. 129 et suivantes, qui confirment l'hypothèse d'un très fort accroissement.

(3) Ecole Officielle de Tanambe : 260 élèves, 2 instituteurs scolarisent les enfants dans un rayon d'environ 5 km.

le cloisonnement de la société étudiée et la diversité des situations. Des phénomènes de domination économique et sociale tendent encore à fortifier cette structure et à la renforcer au bénéfice d'une certaine catégorie de propriétaires. La pauvreté du plus grand nombre engendré entre d'autres causes par le sous-emploi rural aggrave leur dépendance. L'évolution démographique ne peut que rendre cette situation plus aigue.

Il paraît utile de schématiser l'actuelle structure socio-économique qui caractérise cette partie de l'Anony. Le système familial et social Sihanaka fait l'objet d'une annexe.

Catégories socio-professionnelles

Le Directeur de l'École de Tanambe a posé à 41 enfants un questionnaire permettant de faire ressortir la composition des "maisonnées", notion qui correspond au concept de "trano iray", réunion de parents qui vivent et mangent ensemble. Les activités des différents membres de l'unité familiale avaient également été relevées. Le tableau établi d'après les résultats du questionnaire par M. Vaillant, Ingénieur d'Agriculture n'a pas été reproduit car il risquait de ne pas être significatif dans la mesure où de nombreuses personnes sinistrées lors du dernier cyclone, originaires d'autres villages de l'Anony se sont regroupées chez des parents habitant Tanambe. Les éléments retenus sont cependant précieux car ils recourent les renseignements qui ressortent des questionnaires d'opinion et des questionnaires économiques ainsi que des rédactions des enfants des écoles.

La répartition de la population suit les données des tableaux relatifs à la structure agraire. La population se classe en trois grandes catégories :

- paysans sans terre et petits exploitants
- exploitants moyens
- gros exploitants.

Il serait possible de préciser davantage, la classe "exploitants moyens" en particulier se subdivise en strates. A la base et au sommet les démarcations ne sont pas aisées à déterminer.

A cette subdivision s'ajoute une autre catégorie comprenant à la base des artisans de village, menuisiers, forgerons, charrons, et aux échelons moyens et supérieur les commerçants et les collecteurs de riz agissant pour le compte des usiniers.

La couche la moins avantagée, vit du travail de la terre et des salaires ou part qu'elle perçoit en travaillant pour d'autres exploitants ou des concessionnaires. Les activités secondaires petit élevage et pêche, prennent une certaine importance.

Les activités des autres "couches" sont plus diversifiées et les revenus proviennent de différentes sources. Les collecteurs de riz (1)

(1) Le collecteur est rémunéré sur la base d'un prix forfaitaire. En 1959, les collecteurs recevaient 200 à 250 frs par tonne collectée. Les collecteurs ont une situation aisée. Le dénommé R. possède 3 maisons en dur qu'il loue, 20 hectares de rizières, et vient d'acquérir un taxi brousse.

quelquefois concessionnaires de surcroît semblent occuper une place prépondérante. Les collecteurs accordent **o u y a n t** des avances -enti mia-sa - remboursables à la récolte. Dans les cas examinés, il ne s'agissait pas de prêts à 100%. Le collecteur accordant l'avance conclut une convention avec l'emprunteur au terme de laquelle ce dernier s'engage à lui vendre sa production. Le prix fixé est généralement inférieur au cours lors du passage du contrat, toutefois fréquemment lors de la récolte, le collecteur accorde un ou deux francs de plus de manière à s'assurer la production. Les collecteurs travaillent en principe avec des fonds appartenant aux usiniers mais très souvent emploient également des fonds personnels.

Paysans riches et influents, collecteurs constituent la strate dominante, notables respectés ils forment la majorité du Fokonolona pris dans son sens de conseil restreint ou d'instance villageoise et aujourd'hui de Conseil Municipal. Il est certain que ce Conseil, librement choisi, formé effectivement d'hommes valables, n'est pas représentatif de l'ensemble dont les intérêts sont souvent opposés au sien.

L'ouverture de ce groupe, les moyens d'information dont il dispose contrastent étrangement avec le caractère fermé de l'ensemble des communautés rurales. La majorité des paysans Sihanaka né dans l'Anony ne l'ont jamais quitté. De vieux paysans ne connaissent pas Ambatondrazaka. Leur monde ne franchit pas l'horizon familial du marais et des tanety qui entourent le Lac. Des paysans sans terre expliquaient qu'ils ne pourraient pas aller dans la plaine voisine d'Antsahamaloto où pourtant des terres seraient disponibles. Cette attitude est nette chez les éléments catholiques. Les catholiques moins nombreux dans la région étudiée que les protestants (500 à 600 contre un millier) sont souvent d'origine très humble et pour la plupart, sont psychologiquement "casati".

La fraction supérieure profite au maximum des relations avec l'extérieur. L'Anony en dépit des apparences est une région ouverte. La grande majorité des collecteurs merina entretiennent des relations serrées avec Tananarive où ils possèdent souvent des immeubles. Tanambe est relié journalièrement à Amparafaravola au sud et à Imerimandroso au nord. Vohitsara et Tanambe sont en outre directement reliés à Tananarive cinq fois par semaine (1).

Les relations avec l'extérieur sont encore resserrées par de nombreux mouvements. Des ouvriers spécialisés ou des tâcherons originaires pour la plupart de la Province de Tananarive, charpentiers, briquetiers, maçons, viennent fréquemment travailler dans les villages de Tanambe, Ambohitsara ou Ambovoro. A deux époques de l'année des travailleurs saisonniers de la région de Manjakandriana viennent effectuer les travaux de

(1) Liaisons automobiles : Tanambe/Amparafaravola: cinq voyages par jour; Tanambe/Imerimandroso : trois voyages par jour; Vohitsara, Tanambe/Tananarive en dehors des liaisons par voie ferrée, par Ambatosoratra au sud-est du Lac, cinq voyages par semaine de taxi-brousse.

repiquage et de moisson. Enfin, en saison sèche, s'établit un intense mouvement commercial. Des commerçants ambulants - mpandranto - venus de Tananarive et d'Antsirabé, apportent des marchandises. Le commerce de friperie est très important. Les marchands fournissent l'essentiel des marchandises susceptibles d'intéresser les habitants de l'Anony : matériel d'équipement domestique, ameublement...

La radio et la presse permettent aux notables d'être rapidement informés. Une boutique vend les principaux journaux tananariviens (1). De nombreux lecteurs sont abonnés à "Fanasina" organe des missions protestantes qu'ils reçoivent directement. Sur le plan de l'information, l'influence de la Mission protestante semble très forte, ses activités animent la vie sociale : kermesse.... L'influence des Catholique ne paraît pas être considérable.

Si des liaisons sont fréquentes et aisées avec Tananarive, elles sont au contraire rares avec Tamatave. Il n'y a rien d'étonnant à ce que les notables avertis des faits extérieurs aient une influence réelle sur les masses. L'attitude des groupes lors des réunions publiques est d'ail leurs suffisamment révélatrice. L'élaboration des décisions mériterait à elle seule une étude particulière (2). Les décisions paraissent être prises en commun du fait qu'elles le sont en public. En réalité, elles émanent d'une petite minorité qui exerce le leadership. Généralement, le plus grand nombre, les valala be mandry, la multitude, sans nuance péjorative, assiste d'une manière entièrement passive. Au-dessus, certains cultivateurs moyens interviennent le plus souvent pour assurer l'assemblée de leur conformisme. Un groupe réduit, participe aux débats d'une manière active, mais la décision appartient en fait à quelques têtes. L'idéal de stabilité sociale est tel que les divergences, en dehors des situations de crise, n'apparaissent pas. Les vices du système tiennent à ce que l'on aboutit à une fausse majorité, les obstacles à l'élaboration d'une décision unanime sont d'ordre culturel, le plus grand nombre, dont la présence cautionne les décisions prises, n'a pas les moyens de s'exprimer. Seule une révolution dans les mentalités peut bouleverser cette situation. Dans les régions périphériques développées économiquement, une prise de conscience se manifeste, les différentes strates commencent à exprimer leur point de vue. Les décisions, si elles ont plus de difficulté à émerger, ont plus de chance d'être génératrices d'actions par la suite. Dans le contexte traditionnel la décision faussement unanime qui est celle d'un segment réduit de l'opinion est fragile, l'opposition qui ne peut se manifester ouvertement ne se résorbe pas automatiquement, il arrive que les opposants continuent à travailler l'opinion après

(1) Journal officiel : "Vaovao Frantsay-Malagasy, autres quotidiens : Malagasy vaovao, Hehy, Maresaka, Basy vava. L'Imongo Vaovao ne figurait pas à l'inventaire.

(2) P. Ottino, L'Elaboration de la Décision dans les Groupes du Sud.- Communication CCTA, septembre 1959, Tananarive.

que la question soit réputée tranchée jusqu'à l'aboutissement d'un renversement de cette opinion. Il est évident que le plus grand nombre passif, ne met pas beaucoup d'empressement à passer au stade de la réalisation quelque soit la décision adoptée.

Un immense effort d'éducation de base est nécessaire. Le problème doit être traité en termes d'ensemble. La Société de l'Anony est le contraire d'une société atomisée, la plupart des paysans sans terre sont intégrés à des ensembles dont ils font partie. En échange de prestations qui, vues et appréciées de l'extérieur peuvent paraître lourdes, ils retirent des garanties sécurisantes, et une réduction des risques. Pour des hommes dont la totalité des efforts reste tendue vers l'"autosuffisance" (Barre), cela revêt un grand prix. L'état de sujétion, les diminutions apportées à leur possibilité d'action paraissent normales. Une étude structurale des thèmes rencontrés dans les vieux contes Sihanaka serait à cet égard révélatrice. Les processus d'éducation conditionnent l'homme et tendent à lui faire accepter son état. La pression du groupe auquel il appartient s'exerce à chaque instant et son influence est d'autant plus efficace qu'elle est plus diffuse. L'appartenance à un groupe, à une clientèle paraît hautement souhaitable. En contre partie des sécurités obtenues il paraît également naturel que le notable-leader bénéficie d'avantages plus importants.

Il ne faut pas dissimuler toutefois que les études fragmentaires semblent indiquer qu'existe dans les campagnes un fort complexe de dépendance qui risque de survivre pendant une certaine période - qu'il n'est pas possible de préciser - aux causes qui l'ont engendré.

L'élément dominant est à même s'il le désire de fausser toute information objective. Sa présence constitue un écran qui est interposé entre la masse des paysans et les instances supérieures. Son influence s'explique à la fois par son rôle économique, par le monopole de l'information qu'il détient, et enfin par le fait qu'il dispose de l'ensemble des moyens de contrôle sociaux. A l'intérieur de cette oligarchie, si une partie faisant montre d'une étroitesse d'esprit paraît avant tout soucieuse de préserver ses avantages, une fraction tout aussi importante par calcul peut-être plus que par sentiment perçoit nettement l'anormalité de la situation actuelle.

Cette fraction préfigure une classe moyenne ouverte, caractérisée par des conceptions plus amples qui ne peuvent qu'élargir son horizon économique. Actuellement les structures s'opposent à ce qu'elle joue un rôle utile à l'ensemble de la communauté. Cette couche paraît décidée à accepter des innovations et à consentir des investissements. Les pressions de la tradition, un certain conformisme peuvent provoquer certaines hésitations et des à-coup, mais l'orientation reste positive.

Une action paysannale attentive et suivie, la bonification de nouvelles terres peuvent "débloquer" le système actuel, permettre la promotion des paysans en rendant possible des phénomènes de capillarité sociale. Une meilleure utilisation des facteurs de production, la résorption des "pertes" et l'élimination des freins liés à la survivance d'un ensemble de faits qui, en dernière analyse, s'opposent au développement économique et social, doivent permettre à partir de la situation actuelle, de modifier radicalement la structure de base.

Toute structure sociale ou économique étant faite d'éléments hétérogènes qui, chacun, possèdent leur dynamisme propre, leur rythme de croissance, leur temporalité, il s'agit d'utiliser les facteurs de transformation qui sont en eux. Les changements doivent être induits à partir de l'intérieur.

APPROCHE DES COÛTS EN MATIÈRE DE RIZICULTURE

Il serait utile de tenter une approche des coûts des différentes façons culturales qu'exige la culture du riz en rizière inondée.

Il existe actuellement dans l'Anony deux modes de culture, le riz semé à la volée, vary afafy et le riz repiqué, d'introduction récente.

Le riz repiqué, développé par l'action du secteur d'encadrement rural, demande beaucoup plus de travail que le riz semé suivant les techniques traditionnelles, et en particulier, présente un goulot d'étranglement sérieux pendant le mois où se réalisent le repiquage et le premier sarclage. Ces deux opérations demandent environ 45 jours de travail à l'hectare et nécessitent un apport extérieur. L'entraide ne jouant pas, la plupart des exploitants font appel à une main d'oeuvre salariée.

Cette main d'oeuvre vient de plus en plus de la région de Manjakandriana en Imerina. Le régime de ce salariat spécialisé de travailleurs saisonniers diffère de celui du salariat local beaucoup moins payé.

L'unité retenue pour cette approche des coûts est l'hectare de rizière. Il est successivement examiné les coûts afférents aux différentes techniques :

- riz semé à la volée,
- riz repiqué.

Le riz semé suivant les techniques traditionnelles

Une aide extérieure en personnel et matériel apparaît utile à deux occasions :

- en début de campagne au moment du piétinage ou du labour suivi du hersage qui tend à le remplacer;
- en fin de campagne au moment de la récolte pour la moisson et le battage.

Pour les différentes phases culturales, les coûts moyens se distribuent de la manière suivante :

La Plantation comprend plusieurs opérations :

Travaux de défrichement. A la fin de la saison sèche, les rizières sont envahies par de longues herbes dures qu'il est nécessaire de couper. Sur les petites exploitations le paysan procède lui-même au défrichement. Ce travail effectué avec un outil spécial, le fibarana, large lame plate fixée à l'extrémité d'un long manche, qui se manie debout, et nécessite suivant les terrains et la densité de la végétation, un à trois jours.

Les propriétaires de grandes ou de moyennes exploitations rémunèrent des journaliers: deux à trois hommes pendant une journée, sur la base de 120 frs par jour plus le repas traditionnel.

Le piétinage nécessitait une dizaine de boeufs surveillés par trois ou quatre hommes pendant une journée. Le même travail pouvait être effectué dans une demi journée avec trente ou quarante boeufs.

Les boeufs pouvaient être loués, en fait il ne s'agissait pas exactement d'une location, les paysans rémunérant plus fortement les gardiens. L'entraide à l'occasion du piétinage jouait fréquemment entre paysans de même catégorie sociale, il était toutefois d'usage en plus du repas, d'offrir 3 ou 4 mesures - vata - de paddy à l'hectare, ce qui représente environ trente cinq à cinquante kg de paddy.

Actuellement dans la région étudiée, le piétinage tend à disparaître, il est très difficile de trouver des boeufs et des équipes de jeunes gens qui surveillent le piétinage.

Le labour demande en moyenne trois jours à l'hectare. Le labour est effectué par deux hommes utilisant une charrue attelée à 6 ou 8 boeufs.

Le hersage demande une journée de travail, 4 boeufs surveillés par deux hommes y suffisent.

Le labour d'après les moyennes effectuées revient à 2000 à 2500 frs l'hectare.

Le hersage à environ un millier de francs.

Le prix de revient des deux opérations varie entre 3000 et 3500 frs hectare.

Les semences. En semis direct en variétés améliorées, 200 à 250kg sont nécessaires. Des informateurs ont avancé le chiffre de 300 kg expliquant que suivant les terrains il était indispensable de semer très serré, afin d'étouffer les mauvaises herbes. Pour certaines variétés, vary madinika, variétés locales 150 à 180 kg peuvent être suffisants.

Le semis direct est effectué dans la journée. L'entraide peut jouer s'il s'agit de variétés locales non destinées à la vente. Les petits exploitants sèment eux mêmes. La main d'oeuvre rémunérée revient à 500 frs environ.

La récolte.

Le salariat peut intervenir pour la moisson, pour la mise en bottes et en meules et enfin pour le battage.

La moisson

Les variétés précoces, riz rouges non améliorés, vary malady, vary monabe, vary mena, commencent à être récoltées en Avril. Les variétés

tardives, vary madinika, les variétés améliorées, vary makalioka, rojofotsy commencent à être récoltées en Juin.

Pour les variétés précoces en grande partie non commercialisées, la moisson est effectuée dans la journée par une dizaine d'hommes. Parmi les petits propriétaires il semble que l'entraide mandriaka continue à jouer, l'exploitant au bénéfice duquel le travail est accompli, offre un repas copieux accompagné de viande.

Le salariat existe également mais il est rare que les travailleurs soient rémunérés en argent, ils reçoivent le plus souvent une mesure de paddy, ce qui en variétés non améliorées - petits grains - représente 13 à 15 kgs.

Variétés tardives. Il s'agit en particulier du Makalioka, riz destiné à la commercialisation. Le coup de main à charge de réciprocité est exclu par le caractère commercial et spéculatif de cette culture. Les exploitants font appel à des salariés.

Les modalités de paiement apparaissent différentes selon que la moisson est effectuée par la main d'oeuvre locale ou par des travailleurs saisonniers venus de l'extérieur.

- main d'oeuvre locale : le travail est rémunéré à la tâche et est effectué par une dizaine de journaliers. L'unité est le folo maka zato le "dix qui prend cent" bande de dix mètres de large sur cent mètres de long pour laquelle le moissonneur reçoit 150 frs. Le prix de revient d'une moisson effectuée suivant le principe du folo maka zato correspond à 1500 frs l'hectare ce qui est avantageux pour l'exploitant.

La même opération exécutée par une équipe et payée au forfait revient à 2000 ou 3000 frs.

- main d'oeuvre extérieure. Il s'agit de la main d'oeuvre merina de Manjakandriana. Le salaire est toujours forfaitaire - karama tapaka - l'équipe de moissonneurs, une dizaine d'hommes, reçoit la somme de 3000 frs sans vatsy c'est-à-dire sans complément de riz ou de deux mille francs avec vatsy. Le vatsy présente les caractères d'une rémunération complémentaire, chaque travailleur recevant une mesure de riz en plus de sa part de salaire.

Mise en bottes et en meules

Cette opération est effectuée par une équipe de 4 hommes et de 2 femmes dans une journée.

Sur les petites et sur quelques moyennes exploitations, il n'y a pas de salaire fixe. Chaque personne reçoit en paiement une mesure de paddy. Cette mesure dans le cas de métayage est prise sur la part personnelle de l'exploitant-métayer.

La forme de rémunération spéciale à cette phase culturale est connue sous le terme de tataoloha, salaire que l'on remporte sur sa tête.

Sur les grandes exploitations et une partie des moyennes, la mise en meule est rémunérée. Il est d'usage d'édifier deux meules par parcelles de rizière, une grande et une petite. S'il y a rémunération en espèces, l'équipe de confection de meule est composée d'un homme et de cinq femmes. Les femmes reçoivent 125 frs par jour ou une mesure de riz chacune (et non pas de paddy), le journalier juché sur la meule 150 frs ou deux mesures.

Le Battage.

Le battage est désigné sous les termes de manosy, piétiner, et de mively, battre, ces termes correspondent en effet à deux techniques différentes, le battage pouvant être effectué par des boeufs auxquels on fait piétiner les gerbes disposées sur l'aire de battage - kamofaana ou famoloana - ou par un groupe d'hommes.

Quatre hommes peuvent terminer cette opération dans la journée, et perçoivent chacun un salaire de 125 frs, ce qui représente au total 500 frs plus les repas.

Evaluation des coûts moyens pour un hectare en semi direct

Le prix de revient d'un hectare de riz semé directement et cultivé avec intervention d'une main d'oeuvre extérieure au groupe familial, s'établit de la manière suivante :

- évaluation faible : autour de 4500 frs/l'hectare
- évaluation forte : autour de 7500 frs/l'hectare

Dans ces évaluations, il n'est pas tenu compte de la semence qui chiffrée sur la base minimum de 10 frs le kg, représente compte des variations, 1500 à 2500 frs par hectare.

En comprenant les semences, les évaluations limites données plus haut s'élèvent à 6000 frs pour des évaluations faibles, et à 10.000 frs pour les évaluations fortes.

Le riz repiqué

Pour le calcul des coûts en ce qui concerne le riz repiqué, il y a lieu de reporter les chiffres finaux précédents, et de leur ajouter les coûts spécifiques du repiquage. Les évaluations des semences étant exclues.

En riz repiqué, 50 kg de semence permettant de constituer une pépinière de six ares suffisent pour une rizière d'un hectare.

Le riz repiqué détermine à deux époques de l'année des migrations saisonnières en Décembre/Janvier/Février pour le repiquage et le sarclage consécutif; en Juin/Juillet pour la moisson.

Les salaires de la main d'oeuvre locale et des travailleurs agricoles journaliers venus de la région de Manjakandriana diffèrent et obligent à situer rapidement les caractères de cette migration temporaire.

La main d'oeuvre de Manjakandriana

Depuis quelques années, des paysans et ouvriers agricoles de la région de Manjakandriana en Imerina venaient à deux époques de l'année, travailler sur les concessions européennes de l'Anony et de la Sahamalo-to.

Actuellement les concessionnaires européens tendent à remplacer le repiquage par le semis direct sur rizières aménagées en suivant les courbes de niveau. Les rendements obtenus sont aussi importants que les rendements obtenus en **repiquage** et les coûts beaucoup moins élevés.

Néanmoins les migrations saisonnières amorcées se sont maintenues et les gens de Manjakandriana viennent travailler chez de petits concessionnaires ou gros propriétaires de la région.

Les concessionnaires ou exploitants qui prennent l'initiative de faire venir cette main d'oeuvre extérieure au moment du repiquage et de la moisson, prennent à leur charge les frais de voyage par voie ferrée Manjakandriana/Alaotra (gares d'Ambatosoratra ou d'Andilanatoby) et assurent aux travailleurs migrants des conditions avantageuses outre les deux voyages aller-retour, ils leur garantissent une rémunération élevée établie sur la base de 175 frs par jour à laquelle s'ajoutent la nourriture (riz et viande), le logement et d'autres fournitures secondaires: savon, tabac...

Le nombre de travailleurs venus chaque année de Manjakandriana peut être évalué pour la région de l'Anony entre 150 et 200. Les saisonniers sont organisés en équipes qui, le plus souvent, travaillent à forfait. Venus pour la moisson, les équipes sont rentrées à Manjakandriana au plus tard le 14 juillet.

En imputant tous les frais annexes, nourriture, avantages en nature, voyages... un journalier "extérieur" reviendrait environ à 250 ou 275 frs par jour. Selon de nombreux exploitants, cette formule apparaît tout de même rentable et plus économique que l'emploi d'une main d'oeuvre locale dont le rendement serait bien moindre.

LES COÛTS

Les coûts généraux apparaissent différents suivant que les opérations culturales sont réalisées par la main d'oeuvre locale ou par la main d'oeuvre extérieure. Le coût du repiquage s'établit de la manière suivante :

- Confection des pépinières (surface : 6 ares par hectare)
Nivellement effectué par les journaliers locaux, réalisé par deux hommes dans une journée, coût : 300 frs.

Semis effectué souvent par le propriétaire deux ou trois heures pour ensemençer soigneusement la superficie de six ares.

- Repiquage. Journaliers locaux : 25 hommes dans une journée, les salaires correspondent à 150 frs ce qui fait au total 3.750 frs. A ce chiffre s'ajoutent les rations, soit 25 kg de riz, ce qui représente 4000 à 4.250 frs.

.. Travailleurs extérieurs : salaire forfaitaire de 7000 frs par hectare comprend, outre le repiquage, le premier sarclage.

Sarclage. Suivant les zones et l'emplacement des rizières, deux sarclages sont indispensables.

Le sarclage effectué avec la main d'oeuvre locale revient de 3200 à 3400 frs. 20 sarcleurs recevant chacun 150 frs plus une ration.

Le deuxième sarclage est le plus souvent accompli par la main-d'oeuvre familiale, s'il donne lieu à rémunération, son coût s'établit autour de 3000 frs.

Le prix de revient du repiquage et du sarclage donne lieu à deux évaluations :

- une évaluation faible donnant environ 7000 frs/ha
- une évaluation forte donnant environ 10.000 frs/ha.

Dans le cas de deux sarclages, ce qui n'est pas général.

Ces chiffres s'ajoutent aux autres coûts afférents aux opérations de labour et de récolte, donnent respectivement pour le riz repiqué, 11.500 frs/ha en évaluation faible, et 17.500 frs/ha en évaluation forte.

L'observation des faits montre que ce dernier chiffre n'est jamais atteint et ne correspond pas aux dépenses effectives que consentent les paysans. Les sondages montrent que les prix de revient moyens d'un hectare de rizière repiquée varient suivant les exploitations entre 10.000 et 15.000 frs. En cours de campagne, les exploitants s'efforcent de combiner les modes de faire valoir de façon que les frais d'exploitation/ha ne dépassent pas un certain plafond fixé préalablement.

T R O I S I E M E P A R T I E

INVENTAIRE DES ATTITUDES

Certains problèmes liminaires analysés, il est possible de procéder à un inventaire des attitudes. L'enquête a été effectuée dans les mêmes villages c'est à dire: Tanambe, Mangarivotra, Antsiraka, Ambodimanga, Manakana, Morarano, Beanana, Ambalabaka, Sahamaria et Ambatomana-sina.

Les Autorités du Lac désiraient connaître l'opinion des paysans de la région, relative aux projets de travaux proposés par le Génie Rural. Les questions mises en avant étaient les suivantes :

- 1°) Que pensez-vous de l'utilité des grands travaux d'aménagement ?
- 2°) Savez-vous ce qu'il est question de faire ?
- 3°) Croyez-vous que ces travaux sont faits dans votre intérêt et en particulier vous protégeront des inondations et vous rendront l'irrigation plus facile ?
- 4°) Etes-vous d'accord pour payer une partie des frais, en principe au moins le 1/3 avec possibilité d'emprunter l'argent nécessaire ?
- 5°) Que pensez-vous de la nécessité de vous grouper en associations ?
- 6°) Etes-vous d'accord pour vous engager à cultiver suivant les conseils de vos agents d'encadrement ?

Ces questions ont été posées dans l'ordre souhaité. Elles ont quelquefois été précisées afin d'en rendre la compréhension plus aisée.

Les trois éléments constitutifs de la question 3 : intérêt/protection contre les inondations/amélioration de l'irrigation ont fait l'objet de 3 questions consécutives.

La question 4 a été scindée et il a été précisé que les paysans disposeraient de délais et qu'il leur serait également possible d'emprunter de l'argent à un organisme public.

La question 5 a paru intéressante et il a été demandé aux cultivateurs partisans des associations qu'elle était la formule qu'ils préféreraient : grandes associations ou au contraire petites associations telles que l'envisage actuellement le Crédit Agricole de Madagascar.(1)

Le questionnaire tel qu'il a été posé (texte malgache) se trouve en annexe.

Les questions posées l'ont été sous la forme la plus ouverte possible, les alternatives des tableaux ne résultent que de la codification. Les cultivateurs s'exprimant directement et sans passer par le truchement d'un interprète, ont toujours été invité à préciser leur point de vue où à faire état de leurs objections.

Afin de situer les paysans, il leur a été demandé certains renseignements concernant leur statut personnel et familial (nombre de personnes à charge, village de résidence....) et le statut foncier. Pour les propriétaires, des renseignements complémentaires ont permis au dépouillement de distinguer entre propriétaires exploitant en faire valoir direct et propriétaires employant des métayers sur la totalité ou sur une partie de l'exportation. D'autres éléments sur les activités extra-agricoles en particulier l'activité des femmes, ont été recueillis. Toutefois, afin de respecter l'anonymat, condition essentielle de sincérité, le nom des intéressés n'a jamais été demandé.

Le questionnaire légèrement modifié a été posé à 59 personnes provenant des villages cités plus haut et intéressés directement au travail de la terre. Un cultivateur, chef de Quartier de Vohitsara a été, également, sur sa demande interviewé.

Le dépouillement des "statuts" permet de répartir les 59 personnes dans les catégories suivantes :

- Propriétaires employant des métayers	18
- Propriétaires exploitant en Faire Valoir direct	19
- Métayers	20
- Locataires	2
Total	59 pers

dont 55 Sihanaka et 4 Merina.

Pour la simplicité de l'exposition, les abréviations suivantes ont été adoptées pour les quatre catégories; dans l'ordre: PM, P, M et L.

Les 4 premières questions concernent les projets de travaux. La 5e relativement indépendante se rapporte au problème des associations, il a paru utile de confronter l'attitude des gens interrogés à l'égard de ces 2 problèmes.

(1) 26 Petites Mutuelles de Crédit existent actuellement au Lac. A la fin de 1960 ce nombre sera porté à 100 par le Crédit de Madagascar.

La question 6, honnêtement posée à chaque occasion n'a apporté que des réponses "clauses de style" se disant toutes favorables dans la mesure où les conseils étaient effectivement de bons conseils.

Ces réponses ont le mérite de traduire une attitude réfléchie, mais par ailleurs, n'apportent pas d'éléments positifs.

Attitudes à l'égard du projet d'aménagement.

Question 1 : - Que pensez-vous de l'utilité des travaux ? Y voyez-vous un avantage ?

	Utile un avantage	Inutile pas d'avantage	Sans opinion
PM	7	5	6
P	10	7	2
M	13	2	5
L	2		
Total	32	14	13

Question n° 2 : - Savez-vous ce qu'il est question de faire ?

	O U I	N O N	Un peu, en a entendu parler
PM	4	5	9
P	4	8	7
M		9	11
L		1	1
Total	8	23	28

La comparaison des éléments des 2 tableaux montrent que de nombreux cultivateurs expriment une opinion bien qu'ignorant en fait le contenu exact du projet. Les métayers paraissent d'une manière générale peu ou pas informés.

L'appartenance à tel ou tel village apparaît significative, les gens d'Ambohimanga dont les rizières sont situées dans des zones basses - iva toerana - sont en grande majorité favorables au projet. Telle est pour la même raison l'opinion du chef de Quartier de Vohitsara lequel affirme refléter l'opinion générale. Parmi les cultivateurs opposés au projet les habitants de Beanana et de Betambako qui paraissent avoir des idées arrêtées n'en connaissent pas le contenu et ont été trompés sciemment par des personnes qui ont accredité auprès d'eux toute une fabulation relative aux dangers que comporterait la construction d'un barrage aussi élevé que la

colline du village d'Imerinamandroso que l'on aperçoit à l'horizon. Cet ouvrage risquant de céder anéantirait la région de l'Anony. L'exemple récent du barrage de Malpasset ne pouvait que renforcer les craintes.

Quelques cultivateurs ont fait remarquer que la plus grande partie des rizières, à l'exception de celles d'Ambodimanga se trouvant sur des terrains suffisamment élevés -avo toerana -, ils ne voyaient pas le bénéfice que comporterait le projet ou s'ils admettaient l'existence d'un intérêt, soulignaient qu'il ne pourrait pas être considérable. Un habitant de Morarano a ajouté que la digue construite sur la concession Roussel contribuait à protéger une partie de la zone.

La plupart des métayers sont partisans des travaux, les 2 opposants, redoutaient la rupture du barrage.

Question n° 3 : - Cette question a été scindée et chacun des termes qu'elle comportait posés séparément. Les discussions que ces questions ont suscitées ont permis de préciser les points de vue des cultivateurs en mettant en lumière des motivations secondaires.

Question 3/a : - Croyez-vous que ces travaux sont faits dans votre intérêt ?

	O U I	N O N	Sans opinion
PM	8	5	5
P	8	6	5
M	16		4
L	2		
Total	34	11	14

Question 3/b : - Pensez-vous qu'ils vous protégeront des inondations ?

	O U I	N O N	ne sais pas
PM	5	11	2
P	6	10	3
M	14	4	2
L	1	1	
Total	26	26	7

Question 3/c:- Croyez-vous qu'ils rendront l'irrigation plus faci

	O U I	N O N	Sans opinion
PM	10	3	5
P	6	6	7
M	16	2	2
L	2		
Total	34	11	14

Ces tableaux méritent quelques commentaires .

Tableau 3/a : Ce tableau comparé au tableau de la question 1 montre que parmi les 14 paysans qui estimaient que les travaux n'étaient pas utiles, il s'en trouve 11 qui trouvent que ces travaux vont directement à l'encontre de leurs intérêts. Il faut remarquer que ces 11 cultivateurs sont tous propriétaires. Un propriétaire faisant exploiter ses terres par des métayers a laissé entendre que les choses étaient bien comme elles étaient et que ses métayers étaient très satisfaits de travailler chez lui. Il semble qu'une partie des propriétaires possédants, craignent que l'aménagement des nouvelles terres que comporte le projet entraîne des difficultés de main d'oeuvre : (métayers ou journaliers pourvus de rizière cesseraient de travailler sur les exploitations).

Tableau 3/b : Doit être examiné en détail. Sur les 59 opinions exprimées, il ressort que 26 estiment que les travaux seraient superfétatoires et vraisemblablement peu rentables, les bénéfices de l'entreprise ne compensant pas les coûts. Il paraît utile de dresser un nouveau tableau rendant compte des motivations qui expliquent les 26 "non".

	terres non inondées	risques d'aggravation des inondations	pas d'opinion absolue
PM	9	2	
P	8	2	
M	2		2
L	1		
Total	20	4	2

Quatre cultivateurs résolument contre le projet ont cité le cas des zones situées en contre bas du déversoir de la Sahamaloto en estimant que les travaux qui pouvaient profiter à quelques paysans augmentaient d'un autre côté les risques d'inondation. Les 2 métayers hésitants ne croyaient pas en l'efficacité des travaux, selon eux rien ne peut s'opposer aux inondations.

Parmi les 26 partisans des travaux, 9 paysans dont PM: 2/P:3/M:4 voient dans les aménagements une protection contre les tilapias, pensant que les travaux terminés, il serait aisé de disposer des grillages à l'entrée des canaux de distribution.

Tableau 3/c : Il paraît de même nécessaire de répartir plus exactement les 11 opinions négatives :

	Sans motif, irrigation actuelle- ment facile	difficulté a/s de la répar- tition de l'eau
PM	3	
P	4	2
M	2	
Total	9	2

Deux exploitants ont soulevé une question très pertinente, faisant allusion aux difficultés de répartition de l'eau. Difficultés s'expliquant à la fois par l'esprit individualiste des paysans, par les différences entre les rythmes de travaux et par le fait que d'une manière générale chaque riziculteur ne travaille pas les mêmes jours que ses voisins (interdits). L'un des paysans rappelait que chez les gens du riz, les litiges de l'eau -adin-drano- sont souvent à l'origine des rapports de mauvais voisinage et engendrent fréquemment de graves différends. Le 2e paysan, un vieux Sihanaka, souhaitait que dans les cas où les travaux seraient effectués, il soit prévu si ce n'est un système de répartition individuelle et autonome, pour chacune des exploitations, tout au moins un système de vanes ne desservant qu'un nombre réduit de rizières.

Ce même paysan expliquant ses craintes a fait état d'une question qui par la suite a été longuement développée par un autre informateur, il s'agissait du barrage d'Ambavatamena. Ce barrage avait été construit en 1950 par les fokonolona de 3 villages sous la direction d'un contre-maître de l'Agriculture. Les renseignements qui suivent sont donnés sous toute réserve, selon les dires des 2 informateurs. Le barrage était constitué par une digue d'environ 300 mètres de long déterminant un bassin de 500 m sur 300 m, alimenté par un bassin versant de l'ordre de 500 ha et capable d'après le 2e informateur de retenir 45.000 m³ d'eau permettant l'irrigation d'une plaine de 500 ha.

L'eau était répartie entre les 3 villages par 3 canaux principaux. Après une première période pendant laquelle les usagers paraissaient satisfaits, les difficultés ont commencé à se manifester. Les habitants d'un village estimant que la topographie du terrain les désavantageait ont entrepris de creuser le plancher de leur canal principal, ce qui a entraîné de sérieux différends. Finalement les difficultés ont été telles que pour sortir d'une situation inextricable, les paysans volontairement et d'un commun accord ont détruit le barrage qu'ils avaient construit quelques mois auparavant.

La 4e question directement relative aux travaux d'aménagement et à leurs incidences financières a été très délicate. Il a été nécessaire dans chacun des cas de multiplier les explications, de nombreux paysans voyant dans la "notion de plus value" le principe d'un engagement inconditionnel et illimité dans le temps.

Les réponses se distribuent de la manière suivante :

Question 4/a : Etes-vous d'accord de payer une partie des frais ?
Etant entendu, que vous disposerez de toutes facilités ?

	O U I	N O N	Ne s a v o i t pas
PM	4	6	8
P	2	7	10
M	13	2	5
L	1		1
Total	<u>20</u>	<u>13</u>	<u>26</u>

Question 4/b : En principe au moins le 1/3, mais vous disposerez de délais et vous aurez les moyens d'emprunter de l'argent à un organisme de crédit.

	O U I	N O N	Ne s a v e n t pas
PM	4	5	9
P	6	7	6
M	14	2	4
L	1		1
Total	25	14	20

Les différences et changements d'opinion que font ressortir les tableaux 4/b par rapport au tableau 4/a s'expliquent par les explications complémentaires qui ont été fournies. Le changement d'opinion de 4 exploitants propriétaires paraît conjectural. Dans l'ensemble les positions paraissent inchangées, une fraction importante reste sur ses positions et se juge insuffisamment informée pour se prononcer. Les métayers qui ne disposent pas de terre sont favorables. Les deux opposés au projet ont fait montre d'une position qui semblait systématique et "liée".

Parmi les "non", un bon nombre de paysans ont exprimé la crainte que leur contribution, selon toute vraisemblance, risquerait de dépasser le profit qu'ils retireraient de l'opération. Certains paysans, faisant montre d'une attitude réfléchie ont fait remarquer que les frais de repiquage étaient très élevés et que l'intervention d'une main d'oeuvre extérieure étant en matière de repiquage impérieusement nécessaire lors de certaines phases culturales, les paysans qui le pratiquaient seraient obligés d'y renoncer s'ils avaient d'autres frais à assumer. Il semble sans que les cultivateurs fassent le calcul, que la superposition des frais pour une même campagne les effraie considérablement, 8 paysans ont estimé qu'ils serait possible de "payer" en paddy mais qu'ils pensaient qu'ils ne seraient pas à même de s'acquitter en argent.

Parmi les propriétaires acceptant le principe d'une participation, il semble qu'un certain nombre représente une fraction dynamique, désireuse d'introduire des progrès et de gérer les exploitations d'une manière plus rationnelle.

L'engagement des métayers paraît sincère mais, n'est pas très significatif, il s'agit d'une position de principe qui selon toute vraisemblance se maintiendra sans qu'il soit absolument possible de l'affirmer.

Attitude à l'égard des associations

Un certain nombre d'informateurs paraissaient opposés à toute forme d'association, citant la SCAIA et quelques essais qui avaient été effectués. A plusieurs reprises des paysans ont vivement critiqué la politique des organismes de crédit qui pour se prémunir contre tout risque cessaient

immédiatement tout crédit dès lors qu'un opérateur de bonne ou de mauvaise foi se trouvait dans l'impossibilité de rembourser ou prétendait l'être. Une telle pratique apparaît d'autant plus préjudiciable qu'un certain nombre de coopérateurs ayant tenu compte dans leurs calculs des possibilités de prêt se trouvent brutalement pris au dépourvu.

En dépit de nombreux précédents interprétés comme fâcheux, il semble que dans l'ensemble les paysans de l'Anony soient favorables à la formule coopérative. A la question : - Que pensez-vous de la nécessité de vous grouper en association ? Les réponses ont été les suivantes :

	Favorables	Défavorables	Ne savent pas
PM	12		6
P	11	3	5
M	20		
L	<u>1</u>		<u>1</u>
Total	44	<u>3</u>	12

La totalité des métayers interrogés est favorable pour les cultivateurs favorables à la formule d'association, il a paru intéressant de faire préciser s'ils préféreraient les grandes associations ou au contraire les petites associations du type mutuelle.

	Grandes associations	Petites associations	Sans préférence
PM	4	6	2
P	6	5	
M	10	10	
L	<u>1</u>		
Total	21	<u>21</u>	<u>2</u>

La plupart des cultivateurs auxquels fut posé le questionnaire avaient une opinion sur cette question. En ce qui concerne les gens n'ayant pas une idée très arrêtée au sujet des associations, après discussion il ressort que les 2/3 inclineraient vers de petites associations ne groupant qu'un nombre réduit de paysans.

	Grandes associations	Petites associations
PM		3
P	néant	4
L		<u>1</u>
Total		8

La majorité des enquêtés sont disposés à participer à des associations. Parmi eux un certain nombre est opposé au projet d'aménagement et deux riziculteurs ont estimé qu'un projet de création d'associations consentant soit à des prêts d'argent, soit à des prêts de matériel, serait infiniment plus intéressant que des grands travaux qui risquent de coûter plus cher qu'ils ne rapportent.

La comparaison entre les prises de position au sujet des travaux d'aménagement d'une part et au sujet des associations d'autre part donne le tableau suivant, le signe + signifiant partisan de, le signe - opposé à

	: + travaux	: + travaux	:- travaux	: Sans opinion:	-travaux
	: + associa-	: + associa-	:+ association:	a/s travaux	-associa+
	: tions	: tion	:	:+ association:	tion :
: PM	: 4	:	: 4	: 4	: :
: P	: 5	: 1	: 3	: 2	: 1 :
: M	: 14	:	: 2	: 4	: :
: L	: 1	:	:	:	: :
	: <u>24</u>	: <u>1</u>	: <u>9</u>	: <u>10</u>	: <u>1</u> :

Ce tableau fait ressortir qu'une grande partie des cultivateurs consultés sont favorables aux projets. Pour la majorité, il ne s'agit pas d'une position systématique, il ne s'est pas trouvé parmi les 59 personnes, une seule qui se refuse à suivre les conseils de l'encadrement. Comparé à ce qui se produit quelquefois, dans d'autres régions de l'île, C'est là un succès considérable à l'actif du secteur de paysannat.

CONCLUSIONS

SIGNIFICATION DES ATTITUDES

L'enquête sur les attitudes, ne visait qu'à dégager certaines tendances. Il ne pouvait pas être question d'un véritable sondage d'opinion avec échantillons stratifiés, lequel demande un appareil et des moyens dont il n'était pas possible de disposer. Cela l'aurait-il été, il est permis de se demander si les résultats auraient été de ce fait plus significatifs, ce n'est nullement certain, des obstacles de tous ordres, surtout sociologiques et économiques s'opposent à ce qu'une opinion puisse se dégager librement.

Le paradoxe apparent, résulte du fait que la majorité telle qu'elle ressort du dépouillement est favorable aux projets de grands travaux d'aménagement hydraulique alors que les représentants officiels, librement élus de cette même majorité combattent le même projet avec la vigueur qu'on connaît.

Cette situation de nature à augmenter encore la perplexité des observateurs extérieurs - qui de toute bonne foi sont tentés de voir dans ces contradictions les effets d'une attitude systématique - n'est pas absurde en soi, elle s'explique au contraire par l'ensemble des données analysées. Les opinions émises ne peuvent valoir que comme indications, elles montrent seulement qu'il est possible d'engager une action paysannale qui informant directement les diverses couches de la société rurale de l'Anony doit aboutir, et amener un renversement de l'opinion. Parmi les notables, la minorité favorable va selon toute vraisemblance prendre de plus en plus d'importance.

Il apparaît nécessaire de retarder les travaux projetés et d'entreprendre dans le même temps une action en profondeur auprès des paysans, diffusant largement l'information actuellement monopolisée par un petit groupe qui joue en outre le rôle d'écran. Un grand nombre des "enquêtés" étaient absolument ignorants des projets soumis au Conseil Municipal de Tanambe.

Il est utile de connaître le degré d'intensité des opinions et attitudes formulées et adoptées. Il a été possible, lors des conversations d'après les réactions des sujets d'avoir une idée du degré d'engagement (1) Selon le pointage adopté, quatre personnes sur dix paraissaient avoir une opinion raisonnée sur les questions posées. Ces opinions se répartissent également entre "favorables" et "défavorables".

Parmi les opposants, il semble que l'on ait à faire à deux couches distinctes.

- D'une part, les représentants d'une fraction de la catégorie

(1) Il n'a pas été possible d'appliquer des techniques scientifiques, notamment le critère de "saliency" des psycho-sociologues américains permettant par l'application "d'échelles" de mesurer le degré d'intensité et la force de conviction des opinions exprimées.

dominante, soucieuse de préserver la situation actuelle en considérant que l'essentiel de ses revenus provient de la location des terres et des intérêts que procurent les prêts usuraires. Cette fraction ne souhaite pas perdre sa clientèle de métayers, ni renoncer aux profits confortables que lui assure le maintien des conditions actuelles. Profits qui, fait plus grave, découragent les investissements de nature à promouvoir un progrès réel dont l'ensemble de la communauté profiterait au moins indirectement.

- D'autre part, les représentants de paysans moyens, travailleurs consciencieux qui s'efforcent de gérer au mieux leurs exploitations, mais qui manquant de liquidité et conscients de leur vulnérabilité, reculent devant les frais qui ne manqueront pas d'entraîner les travaux d'aménagement. Leur attitude est fréquemment renforcée, d'une part, parce que toutes choses égales d'ailleurs, leurs exploitations généralement bien situées apparaissent relativement prospères, et que réalisant fréquemment 4 tonnes à l'hectare par la technique du repiquage, ils voient mal quel est le profit supplémentaire qu'ils peuvent espérer.

La position des paysans favorables au projet est complexe. Il est nécessaire de distinguer d'emblée entre métayers et propriétaires.

Les métayers sont en grande majorité favorables. Cet engagement toutefois ne paraît pas être très significatif, les charges réelles futures risquent de ne pas être suffisamment appréciées, et au moment de la réalisation du projet, il est possible que certaines attitudes soient modifiées. Cette prise de position est toutefois intéressante en ce qu'elle traduit un refus de la situation actuelle.

Les motivations des propriétaires favorables sont intéressantes. Il semble que les exploitants qui acceptent le principe d'une contribution soient avant tout désireux de gérer leur exploitation d'une manière plus rationnelle, prêts souvent, à accepter d'assumer des frais élevés pour avoir la satisfaction de rompre avec la tradition. L'un d'eux a exprimé l'idée que dans l'agriculture comme dans le commerce, il était nécessaire de consentir à des investissements afin de retirer des profits accrus. Cette opinion est très importante dans la mesure où elle fait apparaître qu'une partie au moins des exploitants estime que la terre peut être productive par elle-même et directement.

Il ne semble pas qu'il soit nécessaire de s'étendre davantage sur ce point. Dans leur ensemble, les résultats ne sont pas suffisamment significatifs pour permettre d'engager une action immédiate. Entre l'opinion exprimée en privé et le comportement réel existe un écart qui fait que cette opinion renseigne sur les tendances profondes, mais ne permet en rien de préjuger du comportement et de l'attitude effective de celui dont elle émane. Cet écart mesure la réalité et le poids des mécanismes de contrôle sociaux et dans le contexte Anony, la force des réseaux de domination au sens économique du terme (F. Perroux).

Ces éléments connus, il est urgent d'envisager les vrais problèmes ceux du développement de la zone lié à la réalisation-à terme - des travaux,

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Dans une optique de développement, il est indispensable de tenir compte de la réalité sociale et de mesurer exactement les conséquences et les effets des actions entreprises. Des phénomènes de récurrence peuvent avoir des résultats inattendus. Fréquemment les actions entreprises n'atteignent pas ceux qui devraient en être les principaux bénéficiaires. Le problème consiste, connaissant une situation donnée, à remédier à une série de déséquilibres chroniques, déséquilibres que des processus cumulatifs tendent à aggraver. L'action paysannale compte tenu de la complexité de la situation qui est celle de l'Anony devrait être élaborée à la manière d'une véritable stratégie s'attaquant simultanément aux différents niveaux de blocage.

Le développement est freiné par un ensemble de facteurs étroitement imbriqués qui s'expliquent partiellement les uns par les autres. Il est préférable de les considérer dans leur totalité comme des éléments d'une structure plutôt que de s'efforcer de les classer par ordre d'importance.

Pour la simplicité de l'analyse, il est avantageux de conserver les trois catégories sociales qui paraissent caractéristiques de la région étudiée :

- paysans sans terre et petits exploitants
- exploitants moyens
- gros exploitants auxquels il est possible d'assimiler

les concessionnaires en ce qui concerne l'action à entreprendre.

Dans l'établissement d'un programme il paraît sage de déterminer des objectifs à court et moyen terme et des objectifs à long terme. Dans un premier temps, les actions devraient porter sur les entreprises et viser à enrayer au maximum les mécanismes de "pertes". Dans un deuxième temps, une politique de grands travaux apportant des changements de structure à l'échelle globale, peut être envisagée.

Actions à court et moyen terme

Elles ne peuvent que suivre la politique actuelle du paysannat en aidant les paysans possédant des terres, et en laissant provisoirement hors de l'action les éléments les plus défavorisés. Les efforts devraient tendre vers une rationalisation des activités en améliorant les techniques culturales et surtout en éliminant les phénomènes de "pertes" dus à un ensemble de causes variables suivant les exploitations. Dans un premier stade l'aide essentielle doit consister en crédits. D'une part, prêts de campagne, d'autre part, prêts de soudure ou de subsistance remboursables à la récolte. Ces deux éléments sont aussi importants l'un que l'autre. Des améliorations dans les méthodes culturales, un registre plus étendu de denrées vivrières et une meilleure utilisation du complexe

animal devraient par la suite permettre de réduire progressivement le deuxième poste. Un des premiers effets d'un large crédit, calculé suivant les besoins précis ressortant du plan d'exploitation de l'agriculteur et, non pas déterminé suivant l'importance de son versement, s'il s'agit d'un système de crédit coopératif, doit être de dégager, en fin de campagne un excédent, excédent permettant la constitution d'une réserve et rendant peut-être possible des investissements productifs (1). Seul le crédit peut briser le mécanisme cumulatif qui fausse la répartition des profits et bloque toute possibilité d'évolution.

L'absence de crédit compte tenu de la structure actuelle de l'économie de l'Anony, apparaît comme l'un des principaux facteurs de stagnation. Fréquemment, le crédit, du fait de la structure sociale, ne peut atteindre les catégories auxquelles il est destiné. Il permet de renforcer la position des éléments dominants et passe souvent en grande partie dans les circuits qui alimentent les prêts usuraires.

Le crédit en agriculture est d'un maniement délicat. Ses dangers et ses limites ont été soulignés par le Dr W.Y. Yang de la F.A.O. (2): "L'agriculture est une activité pleine d'aléas.... naguère le crédit agricole n'était pas adapté aux besoins particuliers des agriculteurs et il a contribué à rendre l'exploitation agricole encore plus hasardeuse. Les prêts étaient accordés aux exploitants qui avaient la réputation d'être solvables ou qui possédaient des biens, et non pas en raison de l'influence bienfaisante que le prêt sollicité pouvait avoir sur le pouvoir d'achat et le bien-être de l'intéressé. De ce fait, le crédit agricole était généralement accordé à ceux qui en avaient le moins besoin, tandis qu'il était refusé à ceux auxquels il aurait été le plus nécessaire. La production se trouvait ainsi inutilement restreinte et le niveau de vie rural en souffrait.

Les politiques traditionnelles de crédit ne tiennent guère compte du fait que l'exploitation agricole est une entreprise à long terme, et que les prix et les rendements sont sujets à des fluctuations importantes dans un bref espace de temps. Or, ceci exige une grande souplesse dans le fonctionnement des échéances. En outre, s'il est aisé d'obtenir des prêts lorsque l'agriculture est prospère, en période de difficultés, lorsque l'agriculture est touchée par la crise, non seulement on repousse les demandes d'emprunt, mais on fait pression sur les exploitants pour qu'ils remboursent tous les prêts consentis précédemment. Cette façon de

(1) Il se peut que les revenus qui ne passent pas à la consommation soient investis pour une grande part dans des constructions destinées à la location.

(2) W.Y. Yang : "Méthodes d'enquête sur la gestion des entreprises agricoles". Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome 1959, F.A.O., Cahier N° 64.

concevoir le crédit agricole n'a donc pas seulement retardé la production, elle a encore accentué les risques et l'insécurité de l'entreprise agricole.

Pour encourager la production, accroître la sécurité et le bien-être des populations rurales, le crédit agricole doit être consenti dans des conditions propres à satisfaire les besoins précis des agriculteurs.. il faut qu'il (l'agriculteur) ait l'assurance que les crédits nécessaires lui seront accordés au moment voulu".

Les actions concrètes

Elles visent à améliorer les gestions des différents types d'exploitation par une aide très large émanant des cadres du paysannat et des organismes de crédit. Les actions doivent être différentes, des formes de crédit et d'assistances spécifiques doivent être élaborées pour répondre au mieux aux besoins des trois catégories de paysans : petits, moyens, gros propriétaires (et concessionnaires).

Petits exploitants

Au niveau des petits exploitants, le crédit doit permettre d'acquérir le petit matériel nécessaire à l'exploitation et dans le même temps, par le canal des prêts de soudure, de protéger le paysan contre les prêts usuraires. Le problème consiste à permettre dans un premier temps d'assurer l'équilibre de l'exploitation, l'augmentation de la production, et corrélativement, de la part autoconsommée. Il s'agit par une série d'actions relevant du paysannat d'encourager le faire valoir direct et d'assurer le plein emploi des facteurs de production, permettant de porter à leur maximum les gains des petites entreprises. Toutes les activités ne demandant pas l'immobilisation d'un capital fixe important devraient être encouragées par tous les moyens. Pour cette catégorie d'exploitants, le petit élevage est susceptible de fournir des revenus intéressants.

Le riz produit en petites quantités n'est pas très rémunérateur, les cours du paddy pour un ensemble de raisons parfaitement valables ne suivant pas les cours des autres produits, et en particulier, des produits non agricoles. A l'échelle des petites exploitations une deuxième source de revenus est indispensable.

La mise en place de Coopératives de "Mieux Etre" inspirées des législations indiennes et pakistanaises pourrait être envisagée. Ces coopératives ont pour objet d'élever le niveau de vie en s'efforçant de réaliser des "gains" sur des objectifs précis : amélioration des cultures, recours à l'entraide, efforts contre certaines coutumes ou traditions qui constituent des obstacles au développement : interdits à répercussion économique, dépenses élevées lors des cérémonies traditionnelles...

A long terme, l'aménagement de nouvelles terres prévu dans le projet de travaux, doit renforcer numériquement cette catégorie de possédants. La contiguïté des parcelles serait de nature à permettre une gestion plus économique avec du matériel appartenant à une coopérative.

Exploitants moyens

Au niveau des cultivateurs moyens pratiquant le repiquage, l'action paysannale combinée avec le crédit doit permettre d'une part, d'équiper cette catégorie de paysans en matériel d'exploitation, d'autre part, de fournir au moment voulu les prêts de campagne qui permettent la mise en valeur totale de l'exploitation.

Des études devraient être faites de manière à réduire les coûts du repiquage qui, au-dessus d'un certain seuil-variable, suivant les dimensions des exploitations, et la composition des unités familiales-risque de ne plus être rentable du fait de l'intervention d'une main d'oeuvre extérieure rémunérée. Il serait souhaitable en ce qui concerne ces agriculteurs d'essayer de généraliser d'autres cultures d'appoint et d'introduire un élevage intégré, orienté vers la production laitière. Ceci ne peut être réalisé qu'à long terme. Dans une première période, le petit élevage notamment l'élevage du porc pourrait encore être développé sous réserve d'un strict contrôle sanitaire. Cette activité apparaît très rémunératrice. Un effort tendant à améliorer l'alimentation devrait être tenté auprès des paysans moyens fréquemment dynamiques. Dans cette perspective, il reste énormément à faire, la part autoconsommée dans les budgets peut encore augmenter.

Gros exploitants

Au niveau des gros cultivateurs, une action apparaît tout aussi indispensable et devrait avoir pour effet d'introduire dans le milieu traditionnel, les techniques et modes de gestion caractéristiques des entreprises occidentales. Le dynamisme de ce groupe doit pouvoir trouver à s'utiliser dans un sens favorable à l'ensemble. Actuellement, il est certain que l'élite rurale de l'Anony ne ressemble en rien aux bourgeoisies occidentales du siècle dernier et du début du siècle, dont l'esprit d'entreprise, l'acceptation des risques et les investissements ont permis l'essor que l'on connaît. Indirectement l'ensemble de la population a bénéficié de cette situation progressive. L'évolution de la structure des budgets ménage, l'atteste.

La situation ne paraît pas devoir évoluer dans le même sens dans la région étudiée, au contraire, la situation d'une partie importante de la population tend à devenir plus mauvaise, cela est encore aggravé par l'exceptionnelle poussée démographique qui semble caractériser l'Alaotra. Les rentes que procurent la possession du sol augmentent d'une manière considérable bien que la terre en elle-même n'ait pas une grande valeur marchande (1). Il n'y a rien d'étonnant au fait que les propriétaires

(1) Les prix des rizières sont difficiles à estimer. Les transactions ne sont pas nombreuses, sur 221 propriétaires; 193 ont acquis directement leur terre soit par héritage soit par défrichement direct, 3 par licitations, 25 par achat direct. Actuellement du fait des Tilapias, les rizières "basses" facilement inondées sont dévalorisées, les paysans/estiment entre 5000 et 10.000 frs l'hectare. Il semble que les prix de "bonnes rizières" varient entre 20.000 et 30.000 frs/ha. Les paysans consentiraient plus aisément à payer 50.000 frs en paddy que 20.000 frs en espèce.

soient tentés par les profits sans risque que procurent les loyers qu'ils perçoivent et peu incités à investir dans l'exploitation. Le taux d'intensité d'un capital se mesurant au revenu qu'il procure, faible dans l'agriculture est beaucoup plus considérable dans les autres branches non directement productrices (commerce, activités spéculatives).

S'il est certain qu'une fraction de ce groupe détourne à son profit une grosse partie des revenus qui devraient normalement se répartir dans la communauté des paysans, ce fait ne doit pas faire illusion sur la masse des revenus "détournés" qui objectivement apparaissent limités. Très souvent, le possesseur d'un capital ne peut que l'investir dans des activités discutables, car, en fait, ce capital n'est pas suffisamment important pour permettre de réaliser des investissements réels dans l'exploitation agricole. Le prix du matériel "lourd" qui pourrait être utilisé sur les grandes exploitations : tracteur, niveleuse... dépasse considérablement les facultés contributives des intéressés. Il en résulte que de grandes propriétés sont mal exploitées ou exploitées insuffisamment et que de grandes superficies ne sont pas mises en valeur.

Ne possédant pas le matériel adapté à la dimension de l'exploitation, nombre de propriétaires ont tendance à faire tout exploiter par des métayers, en se désintéressant de la gestion. Beaucoup semblent estimer qu'un profit aussi réduit soit-il est préférable à une absence de profit. Cela provoque à la limite l'absentéisme du propriétaire qui se contente de venir chercher sa part à la récolte. Du côté métayer, il est évident que les innovations ou les nouveaux procédés de culture sont écartés dès qu'ils semblent augmenter le travail. Les techniques agricoles sont réduites à leurs minima, et ne peuvent que stagner.

S'il est nécessaire de combattre les propriétaires-absentéistes, il est par contre souhaitable d'aider au maximum les exploitants qui dirigent eux-mêmes leur entreprise, sont à même de travailler directement pour le marché.

Il apparaît d'emblée que le riz repiqué n'est pas suffisamment rentable au-dessus d'un certain seuil. Les coûts d'exploitations liés à l'emploi d'une main d'oeuvre souvent spécialisée apparaissent très élevés. Les expériences récentes menées avec des conceptions et des moyens occidentaux sur certaines concessions montrent que le riz semé à la volée sur des rizières aménagées suivant les courbes de niveau produit autant à l'hectare que le riz repiqué à des coûts nettement inférieurs. La Compagnie Générale a obtenu jusqu'à 6 tonnes à l'hectare dans la partie Nord-Est du Lac. Le niveau de 4 tonnes paraît partout atteint. Il est probable qu'il représente dans la majorité des cas, un maximum. Il serait peut-être souhaitable au-dessus d'une certaine superficie, variable entre 5 et 10 hectares de généraliser cette nouvelle technique. Ceci implique un encadrement rural très serré.

Pour cette catégorie de propriétaires, une action sur le plan coopératif est possible. Une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole fournissant du matériel lourd pourrait être envisagée, palliant les goulots d'étranglement aux périodes de pointe, et permettant une mise en valeur complète des exploitations.

Le crédit proprement dit demande à être contrôlé très étroitement afin d'éviter que du fait des structures asymétriques, il ne serve en partie à consentir des prêts usuraires.

L'ACTION A LONG TERME

L'action à long terme prolonge l'action paysannale et doit permettre de compléter la nécessaire révolution des données économiques en modifiant la structure ancienne. Dans la région de l'Anony, le passage à un nouvel équilibre assurant un emploi plus rationnel des facteurs de la production et limitant au maximum les pertes, est relativement aisé. L'existence de terres pouvant être mises en culture permet de réaliser la conversion au moindre coût humain sans méconnaître les intérêts de certains groupes.

Intervenant dans un deuxième temps, elle devrait être plus facile du fait de l'élimination progressive et indirecte de faits et pratiques liés à l'ancienne conjoncture. La mise en place de réseaux distributifs de crédit intégrés à l'organisation paysannale et conçus à l'échelle sociologique, doit permettre de réduire considérablement les pratiques d'avances sur récolte si préjudiciables à l'ensemble des communautés rurales.

La vulnérabilité et la précarité de l'économie de l'Anony s'expliquent par une série de causes structurales :

- absence d'une deuxième source de revenus. Toute l'économie repose sur le riz de première saison;
- faiblesse des revenus et absence de réserve.
- structure agraire caractérisée par une concentration des terres.
- existence d'un chômage structurel
- manque d'encadrement de base (contremaîtres et moniteurs).

Afin de remédier à cette situation, il serait indispensable d'agir dans deux directions.

D'une part, pourvoir de terres les paysans qui n'en possèdent pas, et élargir l'assiette d'une action paysannale qui, par la force des choses, ignore des masses, qui, d'une manière ou d'une autre, sont appelées à prendre conscience d'elles-mêmes. Les projets de travaux, la récupération de nouvelles superficies de rizières doivent permettre de donner des terres à cette catégorie de paysans sans recourir à des manipulations de l'actuel cadastre, opération toujours très malaisée et souvent discutable.

D'autre part, introduire une deuxième activité rémunératrice, soit culture de deuxième saison, soit élevage amélioré et intégré, susceptible de procurer une deuxième source de revenus.

Aménagement des nouvelles terres

Les grands travaux projetés doivent permettre de récupérer plusieurs centaines d'hectares. Il importe d'accorder en priorité absolue, des terres à ceux qui n'en possèdent pas. Afin de rétablir un certain équilibre entre les couches sociales et d'éviter la constitution d'un sous-prolétariat rural particulièrement misérable, il paraît nécessaire d'annuler les demandes de concession portant sur des terres situées dans la région de l'Anony. De nombreux dossiers sont déjà déposés à la Circonscription Domaniale.

Des contrats de location vente devraient être élaborés, il serait préférable que les versements puissent être effectués en paddy. Dès maintenant les services d'encadrement rural doivent diffuser des informations parmi les intéressés.

Sur le plan économique, il ne semble pas que l'installation des actuels métayers soit de nature à poser de sérieux problèmes de manque de main d'œuvre sur les autres types d'exploitation. Selon de nombreux informateurs, les migrations saisonnières en provenance de Manjakandriana auraient tendance à s'intensifier.

La détermination des superficies d'exploitation est complexe. S'il est vrai que le jeu des dévolutions successorales fragmente rapidement les exploitations et les transforme en microfundia non viables, il est vrai également que le paysan qui possède une exploitation moyenne est immédiatement tenté de la faire exploiter en métayage. Dans la situation actuelle, compte tenu du potentiel de travail ordinaire, des unités familiales et des moyens technologiques disponibles, 3 hectares semblent constituer un grand maximum. La mise en place de Coopération, un effort d'éducation de base dans les cadres des communautés rurales peut permettre de porter cette superficie à 5 hectares.

Dans un premier temps, des superficies de 2 hectares seraient suffisantes. L'aide aux petits exploitants peut permettre d'augmenter sensiblement les gains et d'introduire un bien-être réel. Il est probable que dans l'avenir, le développement des secteurs secondaire et tertiaire facilite de nouveaux aménagements.

Introduction de nouvelles sources de revenus

C'est là une condition nécessaire. Il s'agit d'éliminer la période morte correspondant à la mauvaise saison et d'introduire une activité rémunératrice. La maîtrise de l'eau, conséquence des grands travaux projetés, bouleverse les données actuelles rendant possible une deuxième culture pendant la saison sèche.

Dans une région à vocation rizicole, il est permis de songer à une deuxième culture de riz. La Station de Marovoay a mis au point pour l'Ouest malgache, des variétés de riz à court cycle végétatif de 4 et même de 3 mois. Rien de semblable n'existe actuellement pour l'Alaotra. Les

catégories variétales à court cycle ne présentaient pas d'intérêt dans le passé. Les projets du Génie Rural modifient totalement cette perspective, il est certain que l'introduction d'une deuxième culture de riz est de nature à améliorer considérablement les conditions de vie des paysans de l'Anony et du Lac.

Comparé aux autres cultures possibles, le riz présente d'immenses avantages en particulier celui de pouvoir être facilement accepté. Des riziculteurs qui ont la possibilité de réaliser une deuxième culture n'hésitent pas à la faire, mais il n'est pas certain que dans les mêmes conditions, ils envisagent d'entreprendre une culture sèche pourtant d'aussi bon rapport.

D'autres cultures dérobées sont toutefois possibles, à condition de ne pas exiger trop de travail ou une qualification particulière. La culture dérobée doit être simple, il est peu vraisemblable - en dehors d'un engouement soudain qui risque de ne pas durer - que des paysans accoutumés à travailler assez peu, acceptent d'emblée de bouleverser leurs habitudes et leur rythme d'existence pour doubler leurs efforts.

Pour les cultures autres que le riz, compte tenu des préférences particulières des paysans, il semble que la culture des haricots et des oignons (1) soit envisageable.

Le haricot à court cycle végétatif, connu dans le registre des cultures traditionnelles peut être intéressant. Sa production dirigée vers l'extérieur, pose des problèmes de marché dont l'étude apparaît comme l'une des premières nécessités. Il est inutile de pousser la production lorsque les débouchés ne sont pas assurés, cette vérité élémentaire explique bon nombre de déboires en matière de développement rural. Un jumelage Alaotra/Côte Est tel que l'envisagent les techniciens, constitue selon toute vraisemblance la solution mais l'état actuel de l'infrastructure de base rend dans l'immédiat ce projet illusoire. Pour l'instant l'Alaotra s'ouvre sur l'Imerina, ce qui du fait de la nature des productions, n'est peut-être pas satisfaisant.

L'élevage intégré orienté vers la production laitière découvre de grandes perspectives. L'évolution actuelle semble aller dans le sens d'une conversion complète des techniques d'élevage. L'introduction de vache laitières au piquet sur des pâturages de contre saison paraît pouvoir être tenté avec quelques chances de succès sur quelques exploitations appartenant aux catégories "moyennes" et "grandes" (2).

(1) Ainsi que le fait remarquer M. Vaillant, le marché de l'oignon est rapidement saturé. Il semble toutefois que la consommation locale puisse absorber des quantités assez importantes, mais le marché local n'est pas rémunérateur.

(2) M. Biard, Chef de la Circonscription Agricole de l'Alaotra pense à une production de viande avec possibilité d'exportation. Ce projet n'est pas inintéressant, et mériterait d'être pris en considération et soigneusement étudié.

Sur les petites exploitations, il paraît préférable dans un premier temps d'intensifier les efforts sur le petit élevage, oies, et surtout porcs. Par la suite il serait désirable d'introduire dans les familles une vache laitière fournissant le lait destiné à la consommation domestique. On ne saurait trop insister sur la nécessité d'augmenter et de diversifier la consommation. La fixité des besoins explique en grande partie la stagnation des techniques et le faible degré d'innovation que l'on constate dans les campagnes malgaches.

Il ne paraît pas souhaitable d'envisager une uniformisation rigoureuse. Suivant les exploitations, élevage et cultures peuvent coexister, cela ne paraît présenter que des avantages.

Il ne faut pas dissimuler que la pêche est susceptible dans quelques régions de concurrencer les cultures de contre saison. La pêche pourrait constituer une des grandes richesses du Lac. Actuellement sur l'Alaotra comme sur l'ensemble des Hautes Terres, les cours du poisson frais ou séché sont beaucoup trop élevés compte tenu de leur abondance et du peu de travail que leur capture demande. Cette disparité par rapport au prix des autres produits agricoles ne s'explique pas.

Sur un tout autre plan, le développement des activités du secteur secondaire devrait être vivement encouragé sous la forme des petites industries de village : travail du bois, du fer, maçonnerie... Le petit artisanat rural est déjà relativement développé, il peut l'être plus encore.

Ainsi que le remarquait très justement M. Vaillant, le petit artisan rural n'est pas suffisamment familiarisé avec le matériel agricole et très souvent actuellement n'est pas à même d'effectuer des réparations élémentaires.

*
* *
*

Tels apparaissent quelques-uns des problèmes que pose l'Anony; problèmes de structure qu'une action diversifiée reposant sur une connaissance raisonnée de la population et des conditions locales doit pouvoir résoudre. L'introduction de nouvelles activités rémunératrices apparaît indispensable. L'élaboration d'un nouvel équilibre mieux adapté aux conditions actuelles, est nécessaire évitant pour l'avenir de graves tensions entre groupes sociaux. Le paysannat continuant ses efforts est à même de rendre possible une croissance harmonisée des différents éléments qui composent la société de l'Anony.

Une politique de crédit combinée avec l'action paysannale doit permettre à partir de l'intérieur, en utilisant les dynamismes existants ou en leur permettant de jouer, de promouvoir le développement économique de la région.

Des macro-décisions - d'où qu'elles viennent - risquent en l'absence de réformes profondes, de rester illusoire, impuissantes à modifier des structures construites sur une économie de rareté et de pénurie.

A N N E X E S

ANNEXE I.-

RECENSEMENT I 9 6 0

QUARTIERS	VILLAGE	HOMMES		FEMMES		TOTAL
		< 15	> 15	< 15	> 15	
TANAMBE	Tanambe (1)	205	243	170	252	870
	Ambodimanga	80	123	101	119	423
	Antsiraka (2)	74	97	64	111	346
	Beanana	74	92	89	98	353
	Ampanangarana	106	127	92	132	457
	Ampasika	5	87	73	89	314
	Ambalabaka	121	139	101	146	507
	TOTAL	725	908	690	947	3.270
AMBOROPOTSY	Amboropotsy	115	129	105	151	500
	Sahamaria (3)	54	89	63	90	296
	Ambodimoritana	44	59	48	54	205
	Manorita	34	39	31	35	139
	TOTAL	247	316	247	330	1.140
VOHITSARA	Vohitsara	319	424	371	446	1.560

RECAPITULATION

TANAMBE	725	908	690	947	3.270
AMBOROPOTSY	247	316	247	330	1.140
VOHITSARA	319	424	371	446	1.560
Total	1291	1648	1308	1723	5.970

(1) y compris Betambaka et Morarano

(2) y compris Mangarivatro

(3) y compris Manakana

ANNEXE II.-

NOTES ETHNOLOGIQUES

Esquisse des structures Sihanaka

Le système de parenté Sihanaka, système classificatoire qui classe les parents par génération permet de connoter un très grand nombre de personnes et constitue par lui-même un système social. Comme dans l'ensemble de Madagascar, il s'agit d'un système à accentuation patrilinéaire c'est à dire donnant une grande importance aux parents du côté paternel descendants par les mâles d'un ancêtre commun, réel ou fictif. L'appartenance au Clan et au Tombeau, les dévolutions successorales des biens les plus importants se déterminent dans le cadre des paternels.

Toutefois, dans l'ensemble de Madagascar également, les maternels parents du côté de la mère jouent un très grand rôle, rôle mis en lumière par l'intervention du frère de la mère, Zana oncle maternel de l'enfant lors de chacun des hauts moments de la vie familiale et sociale.

L'homme Sihanaka se trouve donc à l'intersection de trois lignes: celle formée par ses parents paternels, celle formée par ses parents maternels, celle formée par les parents proches de son conjoint confondus sous le terme de Pavam-bady, qui sont ses alliés. Les alliés des alliés sont des étrangers -olon-kafa.

Les parents descendants des ancêtres les plus lointains en ligne directe, des parents de la 2e génération ascendante en ligne collatérale sont des Fianakaviana, parents proches. Les Fianakaviana comprennent des paternels et des maternels.

Par opposition aux Fianakaviana, parents proches, les parents éloignés sont désignés sous le terme de Havana. Fianakaviana et Havana appartiennent à différents Clans, Foko. Pour l'individu de référence, Ego, les Foko paternels et maternels sont les parents les plus proches, les vieux peuvent intervenir dans toute les cérémonies religieuses traditionnelles et à l'occasion des joro. Les conjoints des Fianakaviana sont considérés comme des alliés et des parents, et ceux des Havana fréquemment comme des étrangers.

Il existe 2 catégories de succession. Les biens provenant des ancêtres, biens d'héritage, *karena lovana* ont plus d'importance que les autres biens (1) que l'individu acquiert au cours du cycle de son existence. Les biens *lovana* se transmettent en ligne paternelle entre parents appartenant au même Clan-foko-. Les autres biens peuvent se transmettre à l'intérieur des familles réduites de type conjugal, dans les 2 lignes.

(1) Dans le Sud de Madagascar ces biens sont désignés sous le terme de *filà*.

Autrefois, en règle générale, les biens lovana, consistant le plus souvent en terres ou en rizières -tsabo- et en troupeaux, même répartis restaient collectifs, aucun membre du groupe n'étant autorisé à en disposer ou à entreprendre toute action susceptible d'en diminuer la consistance. Aujourd'hui si la propriété collective apparaît souvent encore solide chez les groupes familiaux vivant de manière traditionnelle, il semble que le passage à un type de propriété individuelle soit rapide. Les partages successoraux sont plus fréquents que par le passé et selon des informateurs, cette évolution serait sensible depuis quelques années. Toutefois, la vente est regardée avec défaveur, elle est admise en cas de circonstances exceptionnelles ou de force majeure. Le paysan désireux de vendre sa terre, même s'il apparaît relativement dégagé de la tradition est tenu de respecter le droit de préemption que la coutume reconnaît aux Foko paternels.

La cohésion du groupe se marque lors des travaux collectifs Tambo ro qui tendent à ne plus jouer entre voisins, et à l'occasion des fêtes traditionnelles et familiales Tsabora qui marquent l'intégration des parents et alliés.

Dans la société traditionnelle, les dépenses consenties à l'occasion des fêtes familiales apparaissent considérables. Les principaux événements donnant lieu à des festivités sont la circoncision - fora zazalahy - le mariage - fanambadiana - la pose des fondations d'une maison en dur - ady fotitra - et la construction ou réfection d'un tombeau - fasana ou lolo -. D'autres événements, enterrement - fandevenana -, première coupe de cheveux - fangalam-bolon-jaza sont d'une importance moindre. Tous les parents paternels et maternels et de nombreux voisins du même village assistent à ces cérémonies. Toutes marquées par des sacrifices sanglants -boeufs - et par des libations. Il semble que le toaka soit préféré au vin. Le toaka, alcool de traite fabriqué à partir de fruits de mangue, de canne à sucre, de miel se vend sur la base de 200 à 250 Fr le litre. Dans une cérémonie "normale" il est d'usage de prévoir 3 à 5 dame jeanne. Des repas sont fréquemment servis.

Des informateurs estimaient que pour une circoncision, il était nécessaire d'envisager le sacrifice de 5 à 10 boeufs fournis, il est vrai par les parents des 2 branches. Ces boeufs s'ajoutent aux autres frais.

L'Union Légitime, cérémonie majeure qui fait intervenir l'ensemble des parents des deux conjoints marque l'alliance entre deux Clans exogames et est prétexte à de grosses dépenses. La famille de l'homme offre une dot, didy harena sur l'Alaoatra, moletra à Andilamena, dot variable suivant la condition de la femme. Elle consiste fréquemment en boeufs à Andilamena et varie de 2 à 10 boeufs. Sur l'Anony, le didy harena est de l'ordre de 15 à 30.000 Fr. L'épouse est tenue de rester au foyer conjugal pendant une année au moins. Si elle ne respecte pas le contrat et quitte le domicile de son époux -misintaka- sa famille est tenue à restituer la dot.

Le retournement des morts - famadihana - est pratiqué par quelques clans vraisemblablement d'origine Merina (descendants des voanjo-mitohy, colons soldats que la monarchie merina installait dans les régions de marche).

Comme en Imerina, il n'est pas rare que le famadihana qui exige la participation de tous les membres du clan, endette d'une manière durable des familles de paysans. Il semble toutefois que les dépenses les plus importantes soient faites lors de la construction des tombeaux - orin-dolo ou - orim-pasana -. C'est à cette occasion que des rizières sont données en Fehivana.

Jadis un Souverain Mpanjaka, régnait sur des ensembles de clans foko. Comme au Betsileo, les nobles -andriana - en Imerina étaient connotés sous le terme de - hova -. Les hommes libres s'opposaient aux esclaves - andevo - désignés aujourd'hui (en dehors de leur présence) comme des olo-mainty. Un propriétaire qualifié ainsi ses métayers, lesquels effectivement étaient des descendants d'esclaves.

Le dernier souverain de l'Anony, Andrianonibelaza, repose dans le bois d'eucalyptus au milieu d'une clairière soigneusement nettoyée au sommet de la tanety qui domine Tanambe. Son tombeau entassement de pierres plates, est entouré d'une enceinte - tony -. Bien que les préjugés sociaux paraissent vivaces (pas d'inter-mariage entre libres et descendants d'esclaves), il ne semble pas que les descendants du mpanjaka jouissent d'une estime particulière, ils n'apparaissent pas fortunés. Un fils du Souverain Chaman -ombiasa - réputé joue un certain rôle lors des cérémonies traditionnelles destinées à faire venir la pluie. Conformément aux usages malgaches, les descendants des anciens souverains restent les " maîtres de l'eau " - tompon-drano -.

Je tiens à remercier les Autorités du Lac Ajaotra Monsieur CAMBON, Chef de la Circonscription Autonome, et M. le Chef de District d'Ambatondrazaka, ainsi que les fonctionnaires de tous les services, qui ont rendu cette Mission possible, en particulier M. VAILLANT, Ingénieur d'Agriculture qui m'a accompagné à Tanambe. Je tiens également à remercier vivement M. BUISSON, Directeur du Crédit de Madagascar pour le Lac, dont la connaissance profonde de la région permet de saisir et de marquer les possibilités et les limites de l'action.

A Tanambe même, et dans la région avoisinante, je tiens à témoigner toute ma gratitude à M. le Maire RAVALOSON qui s'est toujours révélé un interlocuteur attentif et averti de la complexité des problèmes.

Je remercie également M. RAKOTOMANGA MAHAVITA, Adjoint au Maire, M. RIVIERE et les autres membres du Conseil Municipal, M. le Catéchiste de Tanambe. Parmi les représentants de l'Administration, M.M. MINET et RAKOTOARISOA, responsables de l'encadrement rural pour l'Anony, M. RAKOTONIAINA, Commis des S.A.F., Chef de Canton de Tanambe, M.M. le Directeur de l'Ecole Officielle de Tanambe et le Receveur des Postes, m'ont aidé au maximum. Enfin, ce travail n'a été possible que grâce à la collaboration spontanée des paysans anonymes que j'ai été amené à rencontrer au cours de ces quinze jours et desquels j'ai encore le plus appris.